

## Couverture médiatique du procès Sarkozy : cas du Figaro

**Auteur :** Tsobgue Wamba, Tatiana Larissa

**Promoteur(s) :** Geuens, Geoffrey

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en communication interculturelle et des organisations internationales

**Année académique :** 2024-2025

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/23037>

---

### Avertissement à l'attention des usagers :

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES  
DÉPARTEMENT MÉDIAS, CULTURE ET COMMUNICATION

# Couverture médiatique du procès Sarkozy : Cas du *Figaro*

Mémoire présenté par Tatiana Larissa TSOBGUE WAMBA en vue de l'obtention du grade de Master en communication multilingue à finalité spécialisée en communication interculturelle et des organisations internationales

Année académique 2024-2025



# Table des matières

1.1. Objet de la recherche .....	4
<b>1.2. Contexte des différentes affaires .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2.1. Chronologie des affaires et moments clés.....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. Problématique .....</b>	<b>9</b>
<b>1.4. Hypothèse .....</b>	<b>9</b>
<b>1.5. Méthodologie .....</b>	<b>9</b>
<b>2. ANALYSE DÉTAILLÉE DES TITRES DU JOURNAL <i>Le Figaro</i> .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Articles en faveur de Nicolas Sarkozy.....</b>	<b>12</b>
2.1.1. <i>Nicolas Sarkozy considéré comme innocent .....</i>	13
2.1.2. <i>Nicolas Sarkozy victime d'une machination .....</i>	15
2.1.3. <i>Nicolas Sarkozy considéré comme coupable.....</i>	17
<b>3. ANALYSE STATISTIQUE ET ANALYSE DU DISCOURS DES DIFFERENTS INTERVENANTS PRÉSENTS DANS LES ARTICLES.....</b>	<b>20</b>
<b>3.1. Analyse statistique des intervenants .....</b>	<b>21</b>
<b>3.2. Analyse discursive des prises de parole des intervenants .....</b>	<b>21</b>
3.2.1. <i>Analyse discursive des prises de parole des proches de Nicolas Sarkozy.....</i>	21
3.2.2. <i>Analyse discursive des prises de parole des adversaires de Nicolas Sarkozy .....</i>	26
<b>4. ANALYSE DU DISCOURS DES ARTICLES DU FIGARO .....</b>	<b>34</b>
<b>4.1. Présentation du <i>Figaro</i> .....</b>	<b>35</b>
<b>4.2. Stratégie discursive mise en place dans les articles du <i>Figaro</i>.....</b>	<b>35</b>
4.2.1. <i>La rhétorique .....</i>	39
4.2.2. <i>Analyse des citations utilisées .....</i>	55
<b>5. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE <i>LE FIGARO</i> ET LES JOURNAUX <i>LE MONDE</i> ET <i>LIBÉRATION</i>.....</b>	<b>61</b>
<b>5.1. <i>Le Figaro</i> .....</b>	<b>61</b>
<b>5.2. <i>Le Monde</i>.....</b>	<b>63</b>
<b>5.3. <i>Libération</i> .....</b>	<b>66</b>
<b>5.4. Regard critique sur la couverture médiatique du procès Sarkozy par <i>Le Figaro</i> .....</b>	<b>72</b>
<b>6. CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>74</b>
<b>7. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>77</b>
<b>8. ANNEXES .....</b>	<b>79</b>



## **Remerciements**

Je tiens avant tout à remercier Monsieur Goeffrey Geuens pour son accompagnement dans la réalisation de mon travail, sa patience, son aide, son implication et ses conseils.

Je remercie également tous les professeurs qui m'ont encadré durant mon cursus universitaire.

Un tout grand merci également à ma famille et à mes amis pour leur soutien.

Je dédie ce mémoire à mes parents, pour l'amour qu'ils m'ont toujours donné, pour leurs encouragements et pour l'aide apportée durant mes études. J'aimerais leur témoigner mon respect et ma gratitude pour tous les sacrifices consentis pour mon instruction et mon bien-être.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à mes enfants qui ont toujours été ma source de motivation.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Objet de la recherche

Depuis 1969 à 2012, quatre présidents français de la V<sup>e</sup> République – Valery Giscard d’Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy – se sont retrouvés impliqués dans plusieurs affaires douteuses.

L’affaire des diamants de Bokassa est une affaire qui implique Valery Giscard d’Estaing et l’ancien président et empereur de Centrafrique Jean-Bedel Bokassa. Elle débute en 1979, soit deux ans avant son départ de l’Élysée, à la suite de révélations du quotidien le *Canard enchaîné* selon lesquelles Jean-Bedel Bokassa aurait remis des diamants de grande valeur à Valery d’Estaing qui était ministre de l’Économie et des Finances ainsi qu’à des membres de sa famille et de son entourage (le scandale éclate durant son mandat présidentiel). Valery Giscard d’Estaing n’a pas été poursuivi en justice pour cette affaire mais celle-ci a influencé sa campagne de réélection et lui a fait perdre les élections face à François Mitterrand en 1981.

François Mitterrand, quant à lui, a également été au cœur de l’affaire dite des écoutes de l’Élysée, pratiquées entre 1983 et 1986 par la cellule antiterroriste du palais présidentiel. De plus, en février 1986, un trafic d’armes entre la France et l’Iran est révélé par *La presse de la Manche*.

Selon ce quotidien, Luchaire, une société d’armement, aurait affrété des cargos d’obus, prétendument destinés au Brésil ou à la Thaïlande, vers le pays de l’ayatollah Khomeini, alors sous embargo. À l’époque, l’Iran est en guerre contre l’Irak, soutenu officiellement et également armé par la France. Le contournement de l’embargo se serait fait avec la complaisance des pouvoirs publics français et peut-être du Président de l’époque : François Mitterrand.<sup>1</sup> Une enquête judiciaire a été menée pendant deux ans et s’est terminée par un non-lieu ; François Mitterrand n’a été ni poursuivi, ni condamné.

En ce qui concerne Jacques Chirac, son nom est apparu dans plusieurs affaires : les faux électeurs parisiens, les HLM de Paris, les lycées d’Île-de-France, les billets d’avion ou encore les frais de bouche de la mairie de Paris. Toutes ces affaires n’ont eu aucune conséquence judiciaire pour lui. Cependant, en novembre 2007, soit six mois après la fin de son immunité présidentielle, il est mis en examen pour détournement de fonds publics et abus de confiance. En 2009, il est de nouveau mis en examen pour prise illégale d’intérêts pour des emplois confiés

---

<sup>1</sup> *Le Journal du Dimanche*

à des permanents de son parti de l'époque, le RPR, financés entre 1990 et 1994 par la ville de Paris. Ces deux affaires lui valent d'être renvoyé en correctionnel où il est jugé en septembre 2011. En décembre, il est condamné à deux ans de prison avec sursis, ce qui fait de lui le premier ancien président de la République condamné en correctionnel.

Nicolas Sarkozy est le 4<sup>ème</sup> président de la République à avoir été impliqué dans des affaires judiciaires et, le deuxième à avoir été condamné. Il est impliqué dans trois affaires : l'affaire des écoutes, l'affaire du financement libyen et l'affaire Bygmalion.

Des affaires impliquant des hommes politiques ont toujours fait les gros titres de la presse nationale ou ont été très rarement reléguées au second plan dans les dernières pages de quotidiens nationaux.

S'il est vrai que ces affaires fascinent aussi bien les journalistes que les lecteurs, sont-elles traitées différemment par un acteur majeur de la presse nationale ? Pour lever le voile sur cette question, ce mémoire se penchera sur le traitement de l'une de ces affaires par le quotidien national *Le Figaro*.

Nous allons nous intéresser à l'affaire Sarkozy. Cette affaire récente qui a tenu en haleine les citoyens pendant plus d'un et qui a surtout divisé l'opinion médiatique est un bon exemple qui nous permettrait de comprendre le positionnement de certains quotidiens.

Le choix de ce sujet est motivé par l'intérêt que je porte à la presse écrite.

## 1.2. Contexte des différentes affaires

- Affaire libyenne

En octobre 2005, plus précisément le 6 octobre, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur du regretté Jacques Chirac mais briguant la présidence aux élections de 2007 se rendait en Libye afin de rencontrer Mouammar Kadhafi. Pour s'assurer de sa victoire, il avait besoin d'alliés, parmi lesquels Mouammar Kadhafi, car il voulait promouvoir une sorte d'union des nations. Mouammar Kadhafi, qui n'avait jusqu'ici pas renoncé au terrorisme et à l'arme nucléaire, était peu fréquentable jusqu'à ce qu'il décide d'y renoncer. Celui-ci voulait créer les « Etats-Unis africains », dont il serait le dirigeant, mais il se trouvait face à un obstacle qui était la France car ses rapports avec feu Jacques Chirac étaient des moins harmonieux. Il était donc impératif de nouer des liens amicaux avec la France ; Mouammar Kadhafi a donc vu en Nicolas Sarkozy une opportunité afin de renouer avec la France pour pouvoir assouvir ses ambitions. Il décide alors de financer la campagne électorale de Nicolas Sarkozy afin que ce dernier remporte

les élections présidentielles. De l'autre côté, Nicolas Sarkozy, quant à lui, voulait réaliser cet exploit de rallier un dictateur redouté de tous à sa cause qui était celle de « bâtir une union méditerranéenne qui sera un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique »<sup>1</sup>. Autrement dit, il faudrait promouvoir la paix et la liberté des droits de l'homme. Malheureusement, Mouammar Kadhafi se rend compte que Nicolas Sarkozy a abusé de sa confiance et c'est à partir de ce moment que l'information selon laquelle il aurait financé la campagne de Nicolas Sarkozy se répand. Ziad Takieddine lui-même confirme avoir été désigné comme intermédiaire dans ce financement. D'ailleurs, un documentaire<sup>2</sup> retracant la relation entre Nicolas Sarkozy et Mouammar Kadhafi le prouve.

- Affaire des écoutes

Également appelée affaire Bismuth, elle a débuté en 2014 et met en cause Nicolas Sarkozy (qui n'est plus président au moment des faits) et son avocat Thierry Herzog ; ils sont accusés d'avoir corrompu Gilbert Azibert pour qu'il les renseigne sur les enquêtes judiciaires en cours les concernant, notamment l'affaire Bettencourt.

Les accusés avaient été mis sur écoute en 2013 initialement dans le cadre de l'enquête sur les soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007 ; ces écoutes ont révélé la tenue des conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog sur des téléphones mobiles enregistrés sous de faux noms. La ligne ouverte sous ces faux noms l'a été afin de déjouer la surveillance de la police.

- Affaire Bygmalion

Aussi appelée affaire des comptes de campagne de 2012, elle débute le 27 février 2014 lorsque l'hebdomadaire *Le Point* accuse Jean-François Copé, alors président de l'UMP d'avoir favorisé l'agence de communication Bygmalion pendant la campagne de Nicolas Sarkozy pour les présidentielles de 2012. Le 14 mai, le quotidien *Libération* nous révèle que certaines des prestations de la campagne électorale facturées à 18 millions d'euros à l'UMP n'auraient en effet jamais eu lieu ; ce qui a soulevé des interrogations sur l'utilisation de ces fonds. L'avocat de Bygmalion confirme le 26 mai l'envoi de 10 millions d'euros de fausses factures à la demande de l'UMP. *Le Monde* pense que l'envoi de ces fausses factures aurait servi à masquer des dépassements de frais lors de la campagne présidentielle de 2012.

---

<sup>1</sup> Discours d'investiture de Nicolas Sarkozy en 2007.

<sup>2</sup> <https://youtu.be/KrJ5k12ACF0>

### *1.2.1. Chronologie des affaires et moments clés*

12 mars 2012 : publication de l'affaire libyenne par le journal d'investigation en ligne Médiapart (ils diffusent deux documents prouvant l'existence d'un versement de 50 millions d'euros faisant office de financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007).

13 avril 2013 : ouverture d'une information judiciaire pour corruption à Paris visant un éventuel soutien financier de la Libye à la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007. Nicolas Sarkozy est mis sous écoute judiciaire sur son téléphone principal.

Fin 2013 : mise sur écoute des deux lignes de Nicolas Sarkozy dans le cadre de l'enquête sur les soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 de Nicolas Sarkozy.

11 janvier 2014 : découverte d'une troisième ligne officieuse sous le nom de « Paul Bismuth » uniquement dédiée à Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog.

26 février 2014 : ouverture d'une information judiciaire pour « trafic d'influence ».

5 mars 2014 : ouverture par le parquet de Paris d'une enquête préliminaire pour faux, abus de confiance et abus de biens sociaux.

Mai 2014 : le quotidien *Libération* révèle que l'UMP a, pendant la campagne de Nicolas Sarkozy en 2012, payé 20 millions d'euros à Bygmalion.

1<sup>er</sup> juin 2014 : *Le Journal du dimanche* révèle aussi l'existence d'une double facturation au sein de la société Bygmalion.

2 juillet 2014 : mise en examen de Nicolas Sarkozy pour « corruption active », « trafic d'influence » et « recel de violation du secret professionnel ».

26 octobre 2015 : le parquet de Paris prend un réquisitoire supplétif afin d'étendre l'enquête à la campagne de 2012 et à d'autres dépenses suspectes que celles liées à Bygmalion.

16 février 2016 : Nicolas Sarkozy est mis en examen pour financement illégal de campagne électorale.

Novembre 2016 : Ziad Takieddine avoue à *Médiapart* avoir personnellement remis 5 millions d'euros de la part du régime libyen au Ministère de l'Intérieur. À ce jour, le procès n'a pas encore eu lieu, mais les charges ont été confirmées par le parquet. Un renvoi devant le tribunal correctionnel est fortement envisagé.

3 février 2017 : le juge Serge Tournaire ordonne le renvoi devant le tribunal correctionnel de 14 personnes, dont Nicolas Sarkozy.

21 mars 2018 : Nicolas Sarkozy est mis en examen pour corruption passive, recel de détournement de fonds publics libyens et financement illégal de campagne électorale.

1<sup>er</sup> octobre 2019 : la Cour de cassation confirme le renvoi en procès de Nicolas Sarkozy pour les défenses excessives de sa campagne présidentielle de 2012.

1<sup>er</sup> mars 2021 : Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert sont reconnus coupables de corruption active et passive.

17 juin 2021 : le parquet requiert une peine d'un an de prison dont six mois avec sursis à l'encontre de Nicolas Sarkozy ; il lui est également demandé de verser une amende de 3 750 euros.

30 septembre 2021 : Nicolas Sarkozy est reconnu coupable de financement illégal de campagne électorale et condamné à un an de prison ferme.

17 mai 2023 : Nicolas Sarkozy est condamné à trois ans de prison dont un an ferme sous surveillance électronique.

25 août 2023 : renvoi de Nicolas Sarkozy devant le tribunal correctionnel de Paris par le procureur national financier.

14 février 2024 : Nicolas Sarkozy est condamné à un an de prison dont six avec sursis.

### **1.3. Problématique**

Dans un contexte de judiciarisation croissante de la vie politique, la manière dont les médias rendent compte des procédures judiciaires impliquant des figures publiques soulève des enjeux majeurs en termes de responsabilité démocratique et de fabrication de l'opinion. À travers le cas de Nicolas Sarkozy, la couverture proposée par *Le Figaro* interroge la frontière entre information et plaidoyer. Comment un média d'opinion mobilise-t-il ses ressources discursives pour produire une lecture spécifique de l'événement judiciaire ? Et dans quelle mesure cette mise en récit participe-t-elle à une reconfiguration des rapports entre justice, politique et médias dans l'espace public français ?

### **1.4. Hypothèse**

La couverture médiatique des affaires judiciaires de Nicolas Sarkozy par *Le Figaro* repose sur une stratégie discursive qui tend à légitimer politiquement l'ancien président tout en délégitimant l'institution judiciaire, par le biais d'une mise en récit personnalisée, d'un lexique émotionnel et d'un cadrage orienté. Cette orientation narrative contribue à la construction d'un contre-discours mémoriel, susceptible d'alimenter une défiance durable à l'égard de la justice et de renforcer la polarisation de l'espace médiatique.

### **1.5. Méthodologie**

Une recherche a été effectuée sur le site *Europresse* avec différents mots-clés tels que « Sarkozy », « justice » ou « condamnation » ainsi que sur les sites des journaux *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération* afin de trouver la totalité des articles traitant des différentes affaires. Les résultats de ces recherches prennent à la fois en compte les articles publiés dans la version papier du journal mais aussi ceux publiés uniquement sur le site Internet des quotidiens.

L'affaire libyenne étant toujours en cours, il est évident que d'autres articles seront publiés. Les articles recensés nous ont cependant permis de comprendre les différentes affaires dans lesquelles est impliqué Nicolas Sarkozy et ces articles se suffisent afin d'analyser le traitement médiatique réalisé par *Le Figaro* sur l'implication de l'ancien locataire de l'Élysée dans les différentes affaires.

Le choix de ce quotidien national s'explique tout d'abord par cette appartenance au parti de droite tout comme l'accusé Nicolas Sarkozy mais aussi par cette curiosité qui est la nôtre de voir comment ce quotidien traite les différentes affaires (fait-il la part des choses ou alors laisse-t-il son jugement être biaisé par son positionnement ?), l'objectif de ce travail étant de porter

un regard assez critique sur la manière dont *Le Figaro* traite les affaires libyennes, Bismuth et Bygmalion. Nous avons jugé pertinent de choisir ce quotidien pour sa tradition politique affirmée. La majorité des lecteurs du *Figaro* ont une orientation politique de centre-droite et de droite et donc auront une tendance à « victimiser » l'ancien président de la République.

Cependant, nous avons également trouvé judicieux de faire une étude comparative entre *Le Figaro* et deux autres quotidiens (*Libération* et *Le Monde*, respectivement de centre-gauche et de gauche) afin d'avoir une opinion différente.

Ce choix s'explique également par le fait que ce quotidien est réputé pour son sérieux. Crée en 1826, il est le plus ancien quotidien français encore publié et ses journalistes sont régulièrement récompensés par de prestigieux prix (le célèbre Prix Albert-Londres a notamment été décerné à 14 journalistes du *Figaro*).

Au total, notre corpus est composé de 42 articles pour *Le Figaro*, 9 pour *Le Monde* et 11 pour *Libération*. Notre analyse se divisera en trois parties : une analyse des titres, une analyse des intervenants, une analyse du discours et une comparaison avec les deux quotidiens que sont *Le Monde* et *Libération*. Nous clôturerons ce travail par une conclusion générale.

Nous analyserons tout d'abord les titres selon les mots qui y sont le plus souvent cités ; nous nous intéresserons ensuite aux discours des intervenants concernant les différentes affaires dans lesquelles est impliqué l'ancien chef de l'État. La troisième partie se focalisera sur l'analyse du discours du quotidien et sur la comparaison entre le quotidien *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*.

Afin de fournir une analyse la plus complète possible, nous nous baserons sur deux ouvrages en particulier : le livre de Roselyne Ringoot, « Analyser le discours de presse », est particulièrement utile pour analyser les différents genres journalistiques et pour réaliser une étude complète de l'identité éditoriale d'un quotidien. L'ouvrage « Analyser les discours institutionnels » d'Alice Krieg-Planque est également une référence même si notre travail ne traitera pas spécifiquement des discours provenant d'un cadre institutionnel. Il détaille de quelle manière identifier les implicites, les stéréotypes langagiers ou encore les équivoques. Ces procédés étant utilisés dans le discours de la presse, ce livre constitue un outil efficace pour analyser le discours sous-jacent des articles traités.

## 2. ANALYSE DÉTAILLÉE DES TITRES DU JOURNAL *Le Figaro*

Cette section propose une analyse détaillée des titres d'articles publiés par le quotidien *Le Figaro*, dans le cadre des affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy. Sur les 42 titres recensés dans ce corpus, 15 portent sur l'affaire du financement libyen, 16 sur celle des écoutes, et 10 sur l'affaire Bygmalion. Il apparaît, à première vue, que l'affaire des écoutes bénéficie d'une couverture particulièrement importante. L'objectif de cette analyse est donc d'explorer les raisons de cette insistance éditoriale, à travers une lecture approfondie des titres produits par le journal.

Avant d'entrer dans l'examen du corpus, il convient de rappeler le rôle fondamental du titre en presse écrite. Comme le souligne Patrick Charaudeau, le titre journalistique assure plusieurs fonctions essentielles : il annonce l'information (*fonction épiphanique*), oriente la lecture (*fonction guide*), et condense l'ensemble du contenu de l'article dans une formule brève mais significative<sup>1</sup>. Plus encore, il participe à la construction d'un micro-récit autonome, structurant ainsi une première interprétation de l'événement pour le lecteur.

Toujours selon Charaudeau, la succession chronologique des titres publiés autour d'une même affaire permet de reconstituer, à elle seule, la trame narrative de l'évolution judiciaire. Cette dimension est particulièrement perceptible dans les affaires à forte charge juridique, telles que celles impliquant Nicolas Sarkozy, où chaque développement procédural donne lieu à un article titré spécifiquement. L'accumulation de ces titres forme ainsi un discours médiatique autonome, révélateur d'une posture éditoriale implicite.

L'analyse des titres montre en effet que *Le Figaro* adopte une posture relativement tranchée vis-à-vis des affaires évoquées. Certains titres suggèrent une présomption d'innocence forte, d'autres renvoient à l'idée d'une instrumentalisation politique ou d'une stratégie judiciaire contestable, tandis qu'une minorité laisse entendre une éventuelle culpabilité. Cette diversité d'approches, néanmoins, ne s'exprime pas de manière homogène sur le plan formel.

En effet, parmi les 42 titres analysés, 29 sont rédigés selon ce que Roselyne Ringoot qualifie de « *style du Monde* »<sup>2</sup>, un style informatif qui privilégie une formulation verbale, plus neutre et conforme aux standards journalistiques traditionnels. À l'opposé, le « *style Libé* », ou style incitatif, repose sur des phrases nominales, souvent fragmentaires, qui visent à provoquer la curiosité du lecteur, voire à susciter une réaction émotionnelle. Cette typologie stylistique permet d'interpréter la tonalité des titres au-delà de leur simple contenu factuel.

Parmi les titres rédigés selon le *style du Monde*, on peut citer : « *Financement libyen : la "colère froide" de Nicolas Sarkozy face à "une ignominie"* », ou encore « *Affaire des écoutes : l'avocate de Sarkozy dénonce un "dossier poubelle"* ». Ces titres informent, tout en orientant discrètement la lecture par l'usage de citations ou de formules rapportées. En revanche, le titre « *Un impact électoral évident* » s'inscrit davantage dans le *style Libé*, en misant sur une formulation lapidaire et suggestive, qui ne révèle que très peu du contenu de l'article et incite à sa consultation.

L'analyse des titres permet ainsi de dégager une double stratégie discursive : d'un côté, une couverture appuyée de l'affaire des écoutes, sans doute en raison de ses implications judiciaires directes (écoutes téléphoniques, condamnation, recours), de l'autre, une alternance entre styles rédactionnels selon les enjeux informationnels ou émotionnels du moment. Cette mise en récit contribue à forger une perception particulière des affaires dans l'opinion publique, perception que l'analyse des contenus permettra de nuancer ou de confirmer.

## 2.1. Articles en faveur de Nicolas Sarkozy

Dans le cadre de cette étude, 33 articles présentant une posture favorable à l'égard de Nicolas Sarkozy ont été recensés. Cette couverture éditoriale s'inscrit dans un contexte judiciaire complexe, marqué par une succession d'affaires qui, selon une certaine lecture, participent d'un long processus de mise en cause de l'ancien président de la République.

L'origine de ce que certains commentateurs qualifient de « calvaire judiciaire » peut être retracée à la fin de l'année 2013, lorsque des juges d'instruction ouvrent une enquête sur un éventuel financement illicite de la campagne présidentielle de 2007, attribué au régime libyen de Mouammar Kadhafi. Dans le cadre de cette instruction, les magistrats découvrent l'existence d'une ligne téléphonique officieuse utilisée par Nicolas Sarkozy sous l'identité d'emprunt « Paul Bismuth », ligne grâce à laquelle il communiquait avec son avocat, Thierry Herzog.

Les écoutes judiciaires menées sur cette ligne mettent en lumière une conversation dans laquelle les deux hommes évoquent une possible intervention du magistrat Gilbert Azibert. Ce dernier est soupçonné d'avoir accepté de transmettre à l'ancien président des informations confidentielles sur l'avancée de l'affaire Bettencourt, en contrepartie d'un appui à sa nomination, un poste honorifique à Monaco. Ce faisceau d'éléments a conduit à des mises en examen successives, Nicolas Sarkozy étant poursuivi pour corruption, trafic d'influence et recel de violation du secret professionnel.

Malgré la médiatisation de ces poursuites et les décisions judiciaires qui en ont découlé, Nicolas Sarkozy a constamment affirmé son innocence, dénonçant le caractère infondé des accusations portées contre lui. Cette position, toutefois, n'a pas été retenue par les juridictions compétentes, qui ont conduit l'ancien chef de l'État à comparaître dans plusieurs procès, aboutissant à des condamnations.

Face à cette dynamique judiciaire, les articles recensés dans la presse favorable à Nicolas Sarkozy développent deux types de discours distincts. Le premier regroupe les articles qui soutiennent directement l'innocence de l'ancien président, en mettant en doute la solidité des preuves ou en soulignant les contradictions des témoins à charge. Le second type d'articles, plus nuancé, admet la possibilité d'une culpabilité partielle, mais insiste sur le caractère disproportionné ou politique du traitement judiciaire dont il aurait été l'objet, en mobilisant des notions telles que la « machination » ou « l'acharnement institutionnel ».

Cette dichotomie dans le traitement médiatique suggère une volonté de distinguer une critique de fond de la responsabilité pénale de Nicolas Sarkozy et une critique de forme relative à la procédure judiciaire elle-même. L'ensemble de ces éléments invite à une lecture plus fine des dynamiques d'opinion dans la presse, entre soutien politique, stratégie de communication et perception du rôle de la justice dans les affaires impliquant des personnalités publiques.

#### *2.1.1. Nicolas Sarkozy considéré comme innocent*

Depuis l'émergence des différentes affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy, l'ancien chef de l'État n'a cessé de proclamer son innocence, dénonçant une justice qu'il juge partielle et fondée sur des éléments probatoires qu'il estime insuffisants. Cette position est relayée et soutenue par une partie de ses partisans, notamment au sein de la droite politique française. L'analyse de certains titres d'articles publiés dans la presse, en particulier dans *Le Figaro*, semble conforter cette lecture en mettant en exergue des éléments susceptibles de semer le doute quant à la solidité des charges retenues contre lui.

Des titres tels que « *Procès Sarkozy : Azibert “jamais sollicité”* », « *Takieddine dédouane Nicolas Sarkozy* », ou encore « *Financement libyen : la droite exulte après le retrait des accusations de Takieddine contre Sarkozy* » témoignent de ce positionnement éditorial. Ils participent à une mise en récit médiatique qui tend à suggérer que les fondements juridiques de l'accusation seraient fragiles, voire inexistant. Dans le cas spécifique du financement libyen présumé, les déclarations de Ziad Takieddine, longtemps considéré comme le témoin principal

à charge, ont connu un revirement spectaculaire : ce dernier a fini par se rétracter publiquement, contestant la véracité de ses propres déclarations antérieures.

Dans une tribune publiée par *FigaroVox*, l'ancien magistrat Hervé Lehman considère que cette rétractation entraîne l'effondrement du dossier, en raison de l'absence de preuves matérielles probantes et de la perte de crédibilité du principal accusateur. Selon lui, la mise en examen de Nicolas Sarkozy perdrait ainsi toute légitimité dès lors qu'elle reposait essentiellement sur les dires d'un témoin qu'il qualifie de « peu fiable ».

Dans ce contexte, Nicolas Sarkozy apparaît résolu à restaurer son honneur et à réhabiliter son image publique. Les nouvelles déclarations de Takieddine, accusant le juge Serge Tournaire de l'avoir « manipulé », sont perçues comme une validation tardive de la position défendue par l'ancien président depuis le début de la procédure. Ce dernier a d'ailleurs déclaré : « *la vérité éclate enfin* », en réaction à ces développements.

L'auteur de l'article commente ce retournement en soulignant que Ziad Takieddine, qui affirmait initialement avoir transporté des fonds en espèces depuis la Libye, affirme désormais n'avoir jamais accompli de tels transferts. Ce changement de version est interprété, par une partie de la presse, comme une tentative de déstabilisation antérieure orchestrée contre Nicolas Sarkozy. Toutefois, il convient de noter que les juges d'instruction se sont également appuyés sur d'autres éléments – notamment des documents évoqués par *Mediapart* – pour motiver leur action. Cela étant, aucun de ces éléments n'incrimine directement et formellement l'ancien président, ce qui nourrit la controverse.

Dans l'affaire connexe des écoutes, les magistrats ont exploité une conversation entre Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog dans laquelle ce dernier aurait sollicité, pour le compte de son client, une intervention de Gilbert Azibert visant à influencer une procédure en cours (celle des agendas Bettencourt), en échange d'un appui pour l'obtention d'un poste honorifique à Monaco. Or, Gilbert Azibert a lui-même nié toute implication ou sollicitation, exonérant ainsi Sarkozy et Herzog de tout contact actif ou demande d'intervention. Cette position s'inscrit dans une rhétorique de dénégation, fréquemment mobilisée par les prévenus dans les affaires sensibles.

Par ailleurs, l'article évoque le rôle de Jérôme Lavrilleux dans l'affaire Bygmalion, soulignant son silence supposé sur certains faits. Le ton de l'auteur suggère qu'il est improbable qu'un directeur adjoint de campagne ait pu ignorer les dysfonctionnements allégués, nourrissant

ainsi l'idée d'une responsabilité diffuse au sein de l'équipe de campagne, mais non spécifiquement imputable à Nicolas Sarkozy.

De manière plus générale, l'analyse des titres publiés dans *Le Figaro* révèle une orientation favorable à l'ancien président. Aucun titre recensé dans ce corpus n'exprime de doute quant à la sincérité de ses dénégations. Ce traitement journalistique, à la fois empathique et assertif, contribue à forger une représentation médiatique dans laquelle Nicolas Sarkozy est envisagé moins comme un justiciable mis en cause que comme une victime d'un acharnement judiciaire. Cette construction discursive interroge la frontière entre information, interprétation et engagement éditorial dans le traitement médiatique des affaires politico-judiciaires.

#### *2.1.2. Nicolas Sarkozy victime d'une machination*

Certains auteurs interprètent les poursuites engagées à l'encontre de l'ancien président de la République comme le fruit d'une instrumentalisation politique ou, à tout le moins, d'une relation historiquement conflictuelle entre Nicolas Sarkozy et une partie du corps judiciaire. Cette lecture transparaît dans plusieurs titres d'articles aux tonalités explicites, tels que : « *Un impact électoral évident* », « *Dossier libyen : la thèse de la machination* », « *Sarkozy et les juges ou la revanche du Comte de Monte-Cristo* » ou encore « *L'affaire des écoutes Bismuth à nouveau jugée* ». L'analogie avec le roman *Le Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas, dans lequel un homme est victime d'une conspiration judiciaire le privant injustement de sa liberté et de ses biens, est particulièrement éloquente. Dans cette perspective, certains commentateurs établissent un parallèle entre Edmond Dantès et Nicolas Sarkozy, tous deux présentés comme les cibles d'un acharnement motivé par des considérations personnelles ou politiques.

La mise sur écoute de Nicolas Sarkozy et de son avocat Thierry Herzog, initialement motivée par des soupçons de financement libyen de la campagne de 2007, aurait permis de mettre à la lumière du jour d'autres infractions présumées, notamment le trafic d'influence et la corruption. Toutefois, cette procédure est décrite par certains journalistes comme fondée sur des éléments contestables, voire inexistant. Ainsi, l'expression « *dossier poubelle* », utilisée dans la presse, désigne une instruction jugée faible en preuves, relancée de manière surprenante après une phase initiale de classement sans suite. Cette décision de réouverture, survenue après l'audition de Nicolas Sarkozy en juin 2016, soulève des interrogations quant à l'impartialité de l'instruction.

Certains observateurs dénoncent une atteinte au secret de l'instruction, soulignant notamment la saisie des relevés téléphoniques de plusieurs avocats et journalistes dans le but d'identifier une éventuelle source informant Nicolas Sarkozy de sa mise sur écoute. Ils estiment que ces méthodes traduisent une volonté manifeste de fragiliser l'ancien président, en l'exposant publiquement sur la base d'éléments non concluants. Dans ce contexte, la récidive judiciaire – un nouveau procès malgré une première condamnation – est interprétée comme le signe d'un acharnement.

Les critiques de la procédure s'appuient également sur des précédents jurisprudentiels. Ils rappellent qu'une affaire similaire jugée à Aix-en-Provence avait conduit à l'annulation des interceptions, l'avocat étant clairement identifié comme le conseil habituel de l'accusé. Dans le cas de Nicolas Sarkozy, bien que certaines conversations enregistrées aient été présentées comme incriminantes, leur contenu relèverait en grande partie de la vie privée ou de la stratégie de défense, sans apporter de preuve directe des délits allégués.

Le fait que la juridiction ayant prononcé la condamnation ait été présidée par une magistrate précédemment impliquée dans l'affaire soulève également des suspicions. Par ailleurs, le caractère non abouti des prétenus avantages accordés à Gilbert Azibert (notamment un poste à Monaco qu'il n'a jamais obtenu) est cité pour relativiser la qualification pénale retenue. Les protestations de ce dernier sur l'absence de pression exercée sur les conseillers concernés renforcent cette thèse.

En dépit de témoignages sous serment infirmant toute tentative d'influence ou toute candidature effective d'Azibert, la condamnation des trois prévenus a été prononcée. Aux yeux de certains commentateurs, cette sévérité s'apparente davantage à un règlement de comptes qu'à une stricte application du droit. Cette lecture est confortée par le contexte conflictuel entre Nicolas Sarkozy et le corps judiciaire, notamment ses propos polémiques passés qualifiant les magistrats de « petits pois ».

Par ailleurs, certains journalistes évoquent un transfert du pouvoir politique vers le pouvoir judiciaire, perçu comme une volonté de revanche symbolique à l'encontre d'une figure politique majeure. La récurrence des poursuites à l'encontre de l'ancien président serait révélatrice, selon eux, d'un climat de suspicion permanente, souvent nourri par des éléments fragiles ou contestés. Cette lecture est corroborée par l'attitude de certains magistrats : alors que deux juges s'étaient opposés à la mise en examen en 2016, celle-ci a néanmoins été décidée, l'avis du juge initialement saisi ayant primé.

Le rôle de Ziad Takieddine et les révélations de *Mediapart* sont également perçus comme des catalyseurs d'une procédure considérée par certains comme biaisée. L'ancien chef de l'État souligne lui-même que l'illégalité du financement de sa campagne ne figurait pas parmi les motifs initiaux de sa garde à vue. Même après la remise d'une décision de non-lieu définitif concernant ce chef d'accusation, la procédure aurait, selon cette lecture, continué de manière injustifiée.

L'article intitulé « *Un impact électoral évident* » s'inscrit dans cette perspective en suggérant que ces affaires ont eu un effet délétère sur les ambitions politiques de Nicolas Sarkozy, notamment lors des échéances électorales de 2012 et 2016. En particulier, la proximité des accusations avec certaines dates clés de la vie politique française tend à nourrir la thèse d'une interférence volontaire dans son parcours politique.

Enfin, l'affaire dite du « dossier libyen » est elle aussi présentée comme symptomatique d'un possible complot, notamment par le biais de titres comme « *Dossier libyen : la thèse de la machination* ». Des témoins tels qu'El-Mahfoud Ladib y soutiennent explicitement la version de la défense. Dans cette affaire, le réquisitoire du Parquet (deux ans de prison ferme requis) est perçu comme disproportionné, en l'absence d'éléments décisifs. Le fait que Gilbert Azibert n'ait pas obtenu l'avantage attendu rendrait caduque, selon les détracteurs de la procédure, la qualification de trafic d'influence.

La posture des autorités judiciaires est ainsi présentée, dans plusieurs analyses, comme révélatrice d'une volonté de démonstration d'autorité, visant notamment des personnalités politiques symboliques. À travers ces éléments, certains observateurs avancent l'idée d'un dépassement du rôle traditionnel de la justice, qui aurait pour effet, sinon pour objectif, une mise à l'écart durable de Nicolas Sarkozy de la vie publique.

#### *2.1.3. Nicolas Sarkozy considéré comme coupable*

L'analyse approfondie du traitement réservé à Nicolas Sarkozy dans *Le Figaro* met en évidence un positionnement éditorial clairement orienté. Si quelques articles reconnaissent partiellement les faits reprochés à l'ancien président, la majorité d'entre eux tend à construire une image défensive et compassionnelle de l'accusé. Ce constat découle d'une lecture attentive des articles relatifs aux diverses affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy, notamment celles dites des écoutes (affaire Bismuth), du financement libyen de la campagne de 2007, et de l'affaire Bygmalion.

Le nombre limité d'articles évoquant explicitement la culpabilité de l'ancien président s'explique, en grande partie, par la ligne éditoriale du journal *Le Figaro*, historiquement marqué à droite et dont la proximité idéologique avec Sarkozy est connue. Cette orientation politique sous-jacente impose aux rédacteurs une forme de prudence discursive : une reconnaissance trop nette de la culpabilité risquerait de trahir une position partisane déjà perceptible. Ainsi, lorsque certaines preuves apparaissent difficilement réfutables, *Le Figaro* opte pour une stratégie de reconnaissance partielle, minimisant les implications ou suggérant des responsabilités diluées.

L'analyse de titres tels que « *Un intermédiaire qui parle beaucoup trop* » ou « *Financement libyen : les charges contre Sarkozy “ne se limitent pas aux déclarations” de Takieddine* » illustre bien cette tension narrative. Dans le premier cas, la mise en cause de Ziad Takieddine est centrale : le personnage est dépeint comme bavard et peu fiable, ce qui affaiblit la portée de ses accusations tout en reconnaissant une certaine proximité avec Nicolas Sarkozy. Dans le second cas, l'article relaye les propos du procureur Jean-François Bohnert en soulignant que l'instruction repose sur des éléments convergents. Le recours aux guillemets montre toutefois une certaine distance, comme si la formulation demeurait extérieure au discours du journal.

La stratégie du journal *Le Figaro* consiste à valoriser les moments de rétractation de Takieddine tout en minimisant les conséquences des révélations initiales. Or, les magistrats rappellent que les déclarations de l'intermédiaire franco-libanais ne constituent qu'une partie des preuves disponibles. L'article précité témoigne d'une volonté d'encadrer l'information, en reconnaissant l'existence d'indices sans jamais s'y appesantir. Le journal glisse ainsi, subtilement, d'une défense des droits de l'accusé à une mise en doute structurelle de l'institution judiciaire.

Concernant l'affaire Bygmalion, *Le Figaro* insiste sur la complexité organisationnelle de la campagne de 2012 et sur l'absence d'intention frauduleuse directe imputable à Sarkozy. Le journal rappelle que l'ancien président a continué à organiser des meetings malgré les alertes des experts-comptables, mais le ton reste modéré : les termes utilisés (« erreurs », « dépassements ») atténuent la gravité des faits. L'analyse lexicale met en évidence un effort pour banaliser les pratiques reprochées en les inscrivant dans une dynamique collective et conjoncturelle.

Dans l'affaire des écoutes, *Le Figaro* accorde une place centrale à la mise en cause des méthodes d'enquête. Les conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog sont certes évoquées, mais le journal préfère mettre en lumière l'usage des « fadettes », le

recours à des techniques « intrusives » et les interrogations sur la légalité des écoutes. En cela, *Le Figaro* renverse le centre de gravité du récit : l'accusé n'est plus au cœur du scandale, mais devient une victime d'un appareil judiciaire soupçonné de dérive.

Les ouvrages journalistiques de Gérard Davet et Fabrice Lhomme, tels que *Sarko s'est tué* ou *La Haine*, apportent des éléments d'analyse importants. Leurs retranscriptions des échanges téléphoniques, les propos attribués à Sarkozy et la synthèse des faits par les magistrats montrent des éléments graves et précis. Toutefois, ces éléments sont souvent éludés dans *Le Figaro*, ou rapportés avec un recul critique qui affaiblit leur portée accusatoire.

Enfin, certains titres journalistiques contiennent des termes chargés de sens : « trous noirs », « rancunes féroces », « acharnement judiciaire ». Ces expressions relèvent d'une rhétorique émotionnelle qui participe à la construction d'un récit dramatique, dans lequel Nicolas Sarkozy apparaît davantage comme un homme accablé par ses ennemis que comme un justiciable confronté à des faits précis. L'évocation du lien personnel entre Sarkozy et Jean-François Copé, ou encore la récurrence des tensions entre le PNF et la défense, contribuent à nourrir un climat de confrontation où la justice est suspectée d'instrumentalisation.

Ce cadrage discursif est d'autant plus compréhensible que *Le Figaro* est détenu par le groupe Dassault, historiquement proche de Nicolas Sarkozy. Cette proximité structurelle éclaire le choix éditorial d'un journalisme qui, sans être ouvertement militant, s'inscrit dans une posture de défense nuancée. Il en résulte un traitement des affaires judiciaires marqué par une tendance à relativiser les responsabilités, à suggérer des arrière-plans politiques, et à préserver une image valorisée de l'ancien président. L'analyse de ce discours permet ainsi de comprendre comment un journal peut, sous couvert d'objectivité, participer activement à la construction d'un récit politique alternatif.

### **3. ANALYSE STATISTIQUE ET ANALYSE DU DISCOURS DES DIFFERENTS INTERVENANTS PRÉSENTS DANS LES ARTICLES**

Tout au long de l'analyse de la titraille des différents articles de ce quotidien, nous avons recensé nombre d'intervenants ayant pris la parole dans ces différents articles. L'objectif dans cette partie est de procéder à une analyse statistique et à une analyse du discours de ces différents intervenants. Avant de procéder à ces analyses, il est nécessaire de citer et de catégoriser ces protagonistes selon leur positionnement auprès de l'ancien locataire de l'Élysée (en proches ou en adversaires).

En ce qui concerne les protagonistes que nous pourrons considérer comme proches de Nicolas Sarkozy, nous pouvons citer :

- Les avocats : Me Thierry Herzog, Me Jacqueline Laffont, Me Gesche Le Fur, Me Hervé Lehman ;
- Les juges : Renaud Van Ruymbeke ;
- Les hommes politiques : Éric Ciotti, Christian Jacob, Guillaume Peltier, Xavier Bertrand, Julien Aubert, Pierre Charon, Damien Abad, Guillaume Larrivé, Alain Juppé, Laurent Wauquiez, Nicolas Sarkozy ;
- Les femmes politiques : Valérie Pécresse ;
- Les hommes d'affaires : El Mahfoud Ladib.

Pour ce qui est des intervenants considérés comme adversaires de Nicolas Sarkozy, nous pouvons citer :

- Les hommes politiques : Jean François Copé, Jérôme Lavrilleux, Fabien Roussel ;
- Les avocats : Yves Micolet ;
- Les magistrats : Jean-Luc Blachon, Gilbert Azibert, Caroline Viguer, Serge Tournaire, Jean-François Bohnert, Céline Guillet ;
- Les hommes d'affaires : Ziad Takieddine ;
- Les experts-comptables : Franck Attal, Fabienne Liadzé.

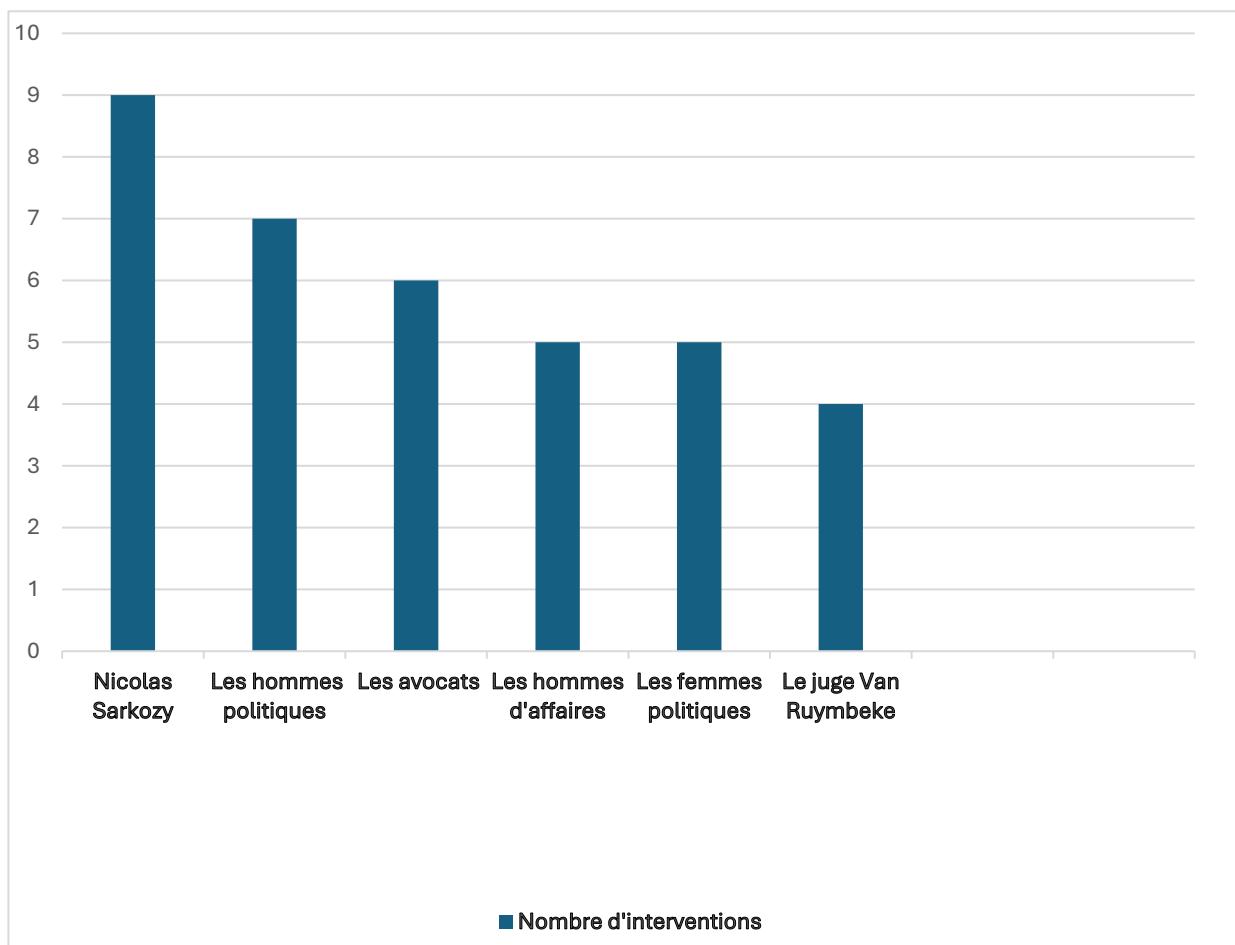
Après cette classification par catégorie des différents intervenants présents dans cet article, nous nous proposons de procéder à une analyse statistique de ces intervenants. En d'autres termes, qui entend-on le plus lors des différentes prises de parole dans les articles ?

### 3.1. Analyse statistique des intervenants

L'approche la plus efficace afin d'en savoir plus sur l'identité éditoriale d'un journal et sur la manière dont sa rédaction choisit de traiter un sujet en particulier est l'analyse des personnes à qui la parole est la plus donnée au sein des articles. Au cours de l'analyse des différentes prises de parole des protagonistes, nous avons pu constater 18 prises de paroles en faveur de Nicolas Sarkozy et 12 contre lui, ce qui nous donne un pourcentage respectif de 60 % et de 40 %. Cette statistique est assez évidente car la majeure partie des articles analysés considère que les accusations portées à l'encontre de l'ancien président de la République ne relèvent que d'une simple machination. Pour une meilleure structuration de notre travail, nous ferons l'analyse discursive des prises de parole des différentes catégories des intervenants en deux parties : l'analyse discursive des intervenants en faveur de Nicolas Sarkozy et celle des intervenants contre l'ancien chef de l'État.

### 3.2. Analyse discursive des prises de parole des intervenants

#### 3.2.1. Analyse discursive des prises de parole des proches de Nicolas Sarkozy



Le graphique ci-dessus nous montre clairement que Nicolas Sarkozy est la personne qui s'exprime le plus. Il voit en ces différents procès un moyen pour les juges et magistrats de ternir

son image et d'en finir avec lui. Selon lui, les juges et magistrats auraient « une dent contre lui » ; leur but principal serait de remettre en cause sa carrière politique. Il est vu par les juges et magistrats comme un ennemi qu'il faut absolument abattre. Il le dit d'ailleurs lorsqu'il affirme : « J'ai le sentiment d'être traqué, l'impression que le parquet national financier (PNF) n'a été créé que pour moi ». Autrement dit, les différentes affaires dans lesquelles Nicolas Sarkozy est accusé sont une occasion pour les juges et les magistrats de prendre leur revanche contre celui qui autrefois les a traités de « petits pois » ;

L'ancien locataire de l'Élysée s'insurge contre le fait que, lui en tant que personne n'est pas respecté. Il est indigné de la façon dont il est traité et se questionne sur la raison de cet acharnement : est-ce parce qu'il s'agit de lui ? « Parce que je suis Nicolas Sarkozy, parce que j'ai été président de la République, on a le droit de piétiner mes droits ? », « Quand c'est moi, même quand c'est rien, ça devient tout » ; « jusqu'à quand va-t-on mobiliser l'argent du contribuable pour à toute force vouloir de démontrer que je suis corrompu ?».

L'ancien chef de l'État se dit déçu de la justice française qui prend en compte les déclarations d'un homme qui a été condamné et dont la parole ne vaut pas son pesant d'or : « compte tenu de leur absence de crédibilité, les propos de M. Takieddine ne peuvent en aucun cas constituer des indices graves et concordants quand on connaît son passé judiciaire et les multiples déclarations contradictoires qu'il a proférées ».

De plus, il se dit profondément affecté par l'affaire libyenne car depuis que la polémique a éclaté autour du financement de sa campagne électorale de 2007, son image a été ternie et sa carrière politique en a pris un coup : « j'ai déjà beaucoup payé pour cette affaire : j'ai perdu l'élection présidentielle de 2012 à 1,5 %. La polémique lancée par Kadhafi et ses sbires m'a coûté ce point et demi » ; « Depuis le 11 mars 2011, je vis l'enfer de cette calomnie » ; « cette affaire m'a gravement nu » ; « mon honneur a été bafoué ».

En outre, après les rétractations de Ziad Takieddine, Nicolas Sarkozy exige que justice lui soit rendue et que, de la même façon dont la justice a pris en compte les allégations de Takieddine l'incriminant, qu'elle en fasse de même pour les allégations le mettant hors de cause : « Lorsque le même individu dit qu'il a menti (...), je demande qu'on fasse le même traitement pour les allégations d'aujourd'hui que pour les allégations d'hier ».

Les hommes politiques dénoncent un acharnement infondé à l'endroit de l'ancien chef de l'Etat. Ils estiment que Nicolas Sarkozy est victime d'une machination et que les magistrats n'ont que pour seul but et objectif bafouer l'honneur de l'ancien locataire de l'Élysée.

Les hommes politiques trouvent que toutes les affaires pour lesquelles Nicolas Sarkozy fait face à la justice sont une machination. Guillaume Larrivé, conseiller d'État et membre du parti LR le confirme d'ailleurs concernant l'affaire libyenne lorsqu'il affirme : « ceux qui ont fomenté cette machination, au mépris de la justice, devront en rendre compte ». Guillaume Peltier, face à cette injustice subie par Nicolas Sarkozy se dit enfin soulagé que la vérité triomphe enfin : « Jamais, nous n'avons douté » ; « la vérité éclate. Qu'elle accable les calomniateurs de peu de foi et de loi ».

Les partisans du LR (les républicains) ont toujours cru en l'innocence de l'ancien locataire de l'Élysée et ils lui ont toujours montré leur soutien inconditionnel et face aux rétractations de Ziad Takieddine dans l'affaire libyenne, ils réitèrent leur soutien ; c'est le cas de Damien Abad, qui se réjouit du fait que « la vérité triomphe toujours ». Julien Aubert trouve que la justice s'acharne sur Nicolas Sarkozy sans aucune raison valable et se demande « comment et pourquoi dans un État de droit en arrive-t-on à harceler un ancien président de la République sans résultats et en toute impunité ».

Dans la même lancée, Xavier Bertrand s'insurge contre le fait que la justice ait accordé du crédit aux dires de Ziad Takieddine et de ses acolytes « pendant huit ans, la parole d'une bande d'escrocs a été mise sur le même plan que celle de Nicolas Sarkozy, ancien président de la République ».

Eric Ciotti trouve aberrant la façon dont la justice traite Nicolas Sarkozy car d'après lui, c'est un homme intègre, honnête qui ne peut se livrer à de telles bassesses. De ce fait, il estime que « réparation doit être faite pour cette infamie. Notre démocratie a subi les conséquences de cette manipulation ». Il est convaincu que l'ancien chef de l'État est une « référence et une espérance ». Pierre Charon est du même avis lorsqu'il affirme que Nicolas Sarkozy est « une valeur refuge ».

Christian Jacob a montré sa sympathie face à ce que traverse l'ex-président de la République et lui redit « son amitié sincère et fidèle » et lui apporte « tout son soutien dans son combat pour la vérité ».

Laurent Wauquiez est serein et sait que la justice fera son travail et que Nicolas Sarkozy sera lavé de tout soupçon. De plus, il estime qu'« une mise en examen ne vaut pas culpabilité » et affirme que « dans bien d'autres cas, cela s'est fini par un non-lieu ».

Valérie Pécresse espère que la justice fera son travail maintenant que Ziad Takieddine ait admis avoir menti sur le supposé financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy

par le régime de Mouammar Kadhafi. Elle espère ainsi que « face à ce retournement de situation, la vérité s'imposera rapidement ».

L'homme d'affaires El Mahfoud Ladib admet que tout ce qu'a raconté Ziad Takieddine n'est que pur mensonge et que toute cette affaire de financement a été monté de toute pièce. Les prétendus documents qu'il affirme avoir qui prouvent un quelconque financement libyen sont faux. Tout ceci n'a été fait que dans le but de nuire à Nicolas Sarkozy ; l'homme d'affaires le confirme d'ailleurs lorsqu'il dit que Ziad Takieddine « hurlait qu'il avait gagné, il se vantait d'avoir tué Sarkozy ». Autrement dit, il vient conforter cette idée selon laquelle l'affaire libyenne est montée de toute pièce et qu'il n'y a jamais eu de quelconque financement libyen. El Mahfoud Ladib affirme avoir « surpris Takieddine en train de brûler le dossier ainsi qu'une vingtaine de documents » et lorsqu'il s'est rendu compte « qu'on l'observait, il a été furieux et nous a chassés ».

Les avocats de Nicolas Sarkozy, principalement celui en charge de l'affaire libyenne Thierry Herzog, trouve inconcevable que la parole d'un homme en cavale soit prise en compte lorsque l'on connaît son passé houleux et les multiples déclarations contradictoires qu'il a faites. Le témoignage de El Mahfoud Ladib vient donc une fois de plus mettre en doute la parole de cet individu dont le but est visiblement de ternir l'image de l'ancien chef de l'État : « ce nouveau témoignage vient apporter une preuve supplémentaire à toute une machination dont Nicolas Sarkozy est victime, machination que nous n'avons eu de cesse de dénoncer depuis 2012 ». Il pense d'ailleurs que toute cette affaire a été conçu dans le but de nuire à la carrière politique de l'ancien locataire de l'Élysée : « je rappelle que la publication par *Mediapart* d'un faux document attestant d'un prétendu financement de la campagne de 2007 par la Libye, très opportunément entre les deux tours de la présidentielle de 2012, lui a fait perdre cette élection. C'était d'ailleurs le but recherché ».

Selon lui, il s'agit d'une conspiration et il met *Médiapart* au centre de tout cela car à chaque fois que Ziad Takieddine a pris la parole pour parler de cette affaire, il se trouvait face à *Médiapart* : « Quatre ans plus tard, et à deux jours du dernier débat de la primaire de la droite et du centre, le même scénario s'est reproduit, cette fois par des déclarations mensongères de Takieddine, une nouvelle fois par l'intermédiaire d'un journaliste de *Médiapart*, évoquant des prétendues remises de valises ». Le témoignage de El Mahfoud Ladib « vient conforter l'inanité des accusations de Takieddine, qui ne reposent que sur ses déclarations mensongères ». Rappelons que Thierry Herzog, avant de représenter Nicolas Sarkozy en tant qu'avocat est tout

d'abord un ami de longue date ; il est donc normal que la crédibilité, l'image et l'honneur de son client lui tiennent autant à cœur.

Son avocate Jacqueline Laffont, est une avocate de poigne qui a toujours été d'une rigueur incomparable dans son travail. Son époux Pierre Haïk et elle sont les avocats qui représentent Nicolas Sarkozy dans l'affaire dite des écoutes. Cependant, elle se retrouve seule à le défendre car son époux connaît quelques problèmes de santé. Au cours du procès, elle s'offusque de ce que le dossier contre Nicolas Sarkozy ne repose sur aucune preuve palpable et de ce fait, est vide de sens : « ce n'est pas une institution que j'attaque, c'est un dossier ». Elle se dit outrée par le vocabulaire dubitatif employé par les juges « je peux affirmer sans outrance que jamais je n'ai assisté à un tel recours à des vocables exprimant le doute dans un réquisitoire : "nous pensons", "nous croyons", "cela pourrait ressembler à", "faisceaux d'indices", "nous acceptons de nous tromper"... ». Autrement dit, les juges eux-mêmes ne sont pas sûrs de ce qu'ils font, ils ne savent pas dire si oui ou non Nicolas Sarkozy est coupable. Elle qualifie même le dossier monté contre Nicolas Sarkozy de « dossier poubelle » car aucune preuve matérielle ne montre que Nicolas Sarkozy a usé de son rang de président de la République afin d'obtenir les faveurs du magistrat Gilbert Azibert. Ce dernier affirme d'ailleurs n'avoir jamais été sollicité par Me Thierry Herzog afin que la saisie des agendas de l'ancien président de la République dans l'affaire Bettencourt soit annulée.

Hervé Lehman est du même avis que Nicolas Sarkozy et les partisans du LR qui pensent que Ziad Takieddine n'est pas une personne honnête. D'après lui, il « n'est sûrement pas une personne digne de foi ». Les juges ne devraient pas donner écho à la parole de Ziad Takieddine car il y a une grande distance entre ce dernier et la vérité « Aujourd'hui, le témoin à charge se rétracte. Quand dit-il la vérité ? En réalité on ne peut jamais le croire, mais c'est pourtant ce qu'ont fait les juges ». Hervé Lehman trouve que la justice s'acharne sur Nicolas Sarkozy parce qu'il est de la droite « ce n'est pas un acharnement symbolique, c'est une arme médiatico-judiciaire contre les leaders de la droite. C'est le même procédé que pour François Fillon : le Canard enchaîné fait des "révélations", le parquet national financier se précipite sur le dossier, les juges d'instruction, les mêmes que pour Nicolas Sarkozy, se hâtent de mettre en examen le candidat de la droite qui perd l'élection présidentielle ». Au vu de ce que pense Hervé Lehman, ne pouvons-nous pas dire qu'il s'agit là d'une guerre des clans ?

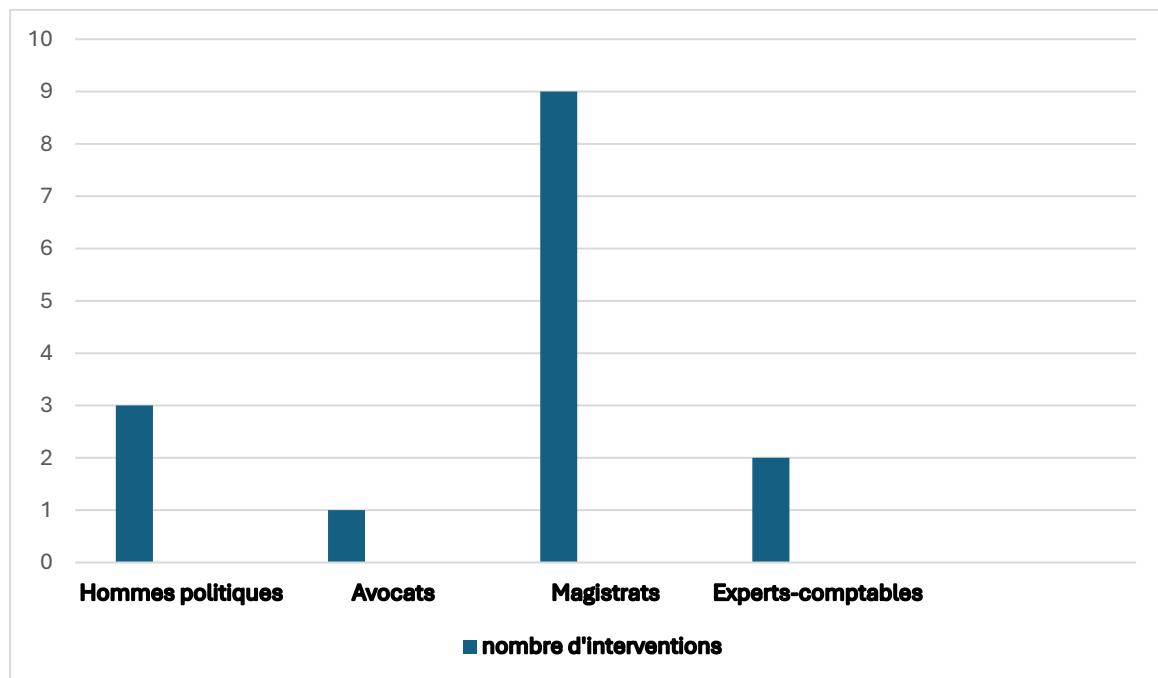
Me Gesche Le Fur pense que dans l'affaire Bygmalion Nicolas Sarkozy n'a rien à se reprocher, il ne gérait pas les finances et donc ne pouvait pas savoir que les comptes de sa campagne ont été dépassés. Il « n'a commis aucun délit », « il n'a signé aucune facture, il a

accepté toutes les restrictions qu'on lui a demandées. Il est loin d'être un candidat hystérique, insatiable. Il est respectueux des valeurs de la justice ».

De plus, Me Gesche Le Fur estime que tout le monde commet des erreurs et que « faire des erreurs n'est pas un délit ». Du moment que Nicolas Sarkozy n'était pas informé de la supercherie, il n'a commis aucun délit « il n'était pas informé et n'avait pas la volonté ».

Le juge Van Ruymbeke est jusqu'ici le seul à croire en l'innocence de l'ancien chef de l'État dans l'affaire Bygmalion. En effet, ce dernier pense que toutes les fausses facturations se sont passées dans le dos de Nicolas Sarkozy. D'après ce dernier, « l'enquête n'a pas établi qu'il les avait ordonnées, ni qu'il y avait participé, ni même qu'il en avait été informé ». Autrement dit, Van Ruymbeke ne croit pas que l'ancien locataire de l'Élysée était au courant que le budget alloué à sa campagne électorale de 2012 avait été atteint et que, afin de pouvoir continuer à organiser ses différents meetings, son équipe a dû mettre en place un système de fausses facturations afin de couvrir les dépenses excédantes.

### 3.2.2. Analyse discursive des prises de parole des adversaires de Nicolas Sarkozy



Les magistrats sont ceux qui parlent le plus chez les adversaires de Nicolas Sarkozy.

Maître Blachon, dans l'affaire des écoutes trouve que la défense joue sur les mots ou les propos repris dans les enregistrements. Selon lui, les enregistrements sont assez limpides et

montrent clairement que Nicolas Sarkozy a fait appel à Gilbert Azibert afin que ce dernier intervienne dans l'annulation de la saisie de ses agendas dans l'affaire Bettencourt. Mais la défense est décidée à prouver le contraire et utilise donc les propos contenus dans les enregistrements à son avantage et pour ce faire, « quand les propos dérangent, ce sont des bavardages. Quand ils arrangent la défense, c'est la vérité ». Il est convaincu de la culpabilité de Maître Herzog et de son client. Selon lui la loi est claire, une discussion entre un avocat et son client ne doivent pas être retranscrits s'il n'y a pas suspicion d'un délit et les deux amis le sait très bien sinon « pourquoi faire l'acquisition de lignes occultes, puisque MM. Herzog et Sarkozy savent que les propos entre un avocat et son client ne peuvent pas être retranscrits [sauf suspicion d'un délit] ? »

Les juges d'instruction pensent que Thierry Herzog et son client ont été informés de ce que leur ligne téléphonique était épiée mais jusqu'ici malheureusement, ils ne savent pas mettre un nom et un visage sur celui qui les a renseignés. Caroline Guillet est convaincue de cela « nous ne pouvons pas dire qui l'a renseigné, cela ne signifie pas qu'il ne l'a pas été ». Le site *Médiapart* est du même avis lorsqu'il écrit : « Nicolas Sarkozy a mis en place un cabinet noir, grâce à un réseau d'informateurs. Cela lui permet d'être informé des enquêtes en cours »<sup>1</sup>.

Dans les écoutes téléphoniques, on entend clairement Nicolas Sarkozy demander à son ami de longue date Thierry Herzog de plaider pour lui auprès de Gilbert Azibert afin que ce dernier annule la saisie de ses agendas dans l'affaire Bettencourt ; en échange, Nicolas Sarkozy lui promet de jouer de son statut afin que Gilbert Azibert obtienne le poste honorifique souhaité à Monaco. Gérard Davet et Fabrice Lhomme, dans leur ouvrage intitulé *Sarko s'est tué*, sont également d'accord qu'il y a eu trafic d'influence de la part de Nicolas Sarkozy. D'ailleurs, ils nous donnent une conclusion assez brève des investigations qu'ils ont faites concernant cette affaire. Les conclusions ont été condensées dans un rapport de synthèse le 2 juillet rédigé par Christine Dufau, patronne du nouvel office anti-corruption. Ils nous rapportent ses propos en ces termes :

Les conversations enregistrées entre Thierry Herzog, Nicolas Sarkozy et Gilbert Azibert sont claires sur leurs intentions, et leurs propos ne suscitent pas d'interrogation quant à leur volonté et leurs attentes : Gilbert Azibert est sollicité pour obtenir des informations et démarcher des conseillers à la Cour de cassation. En contrepartie, Nicolas Sarkozy accepte de l'aider à

---

<sup>1</sup> Citation tirée du site du magazine *Franceinfo* : [https://www.francetvinfo.fr/ecoutes-de-nicolas-sarkozy-revelations-du-site-mediapart\\_556289.html](https://www.francetvinfo.fr/ecoutes-de-nicolas-sarkozy-revelations-du-site-mediapart_556289.html)

obtenir un poste à Monaco. Ces faits sont constitutifs du trafic d'influence, qui rappelons-le prévoient « l'influence réelle ou supposée » (2014 : 42-43).

Quand vient le moment de passer devant la barre, Gilbert Azibert nie avoir offert son aide à Thierry Herzog et ne comprend pas pourquoi ce dernier fait savoir à son client qu'il a fait ce qu'il fallait ; « je n'y étais pas, je conteste formellement avoir cherché à renseigner Thierry Herzog. Je ne sais pas pourquoi il dit ça, peut-être pour rassurer son client ».

Dans l'affaire Bygmalion, l'équipe de campagne électorale de Nicolas Sarkozy de 2012 est interrogée afin de savoir qui a donné l'ordre de mettre en place un système de fausses facturations afin de couvrir le dépassement du budget alloué à la campagne. Caroline Viguer, face à Franck Attal l'un des experts-comptables lui demande à quoi est-ce qu'ils ont pensé lorsqu'ils se sont rendu compte que le budget avait été dépassé « la première chose envisagée c'était donc des fausses factures » ?

Nicolas Sarkozy nie avoir eu connaissance de ce système de fausse facturation. Il dit n'avoir signé aucune facture, n'avoir jamais eu accès aux finances. Il assure également que s'il avait utilisé tout cet argent, cela se serait su. Le juge Tournaire n'est pas de cet avis, pour lui, le rang et l'autorité de ce dernier lui donnait le droit de connaître ce qu'il se passait et de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter le dépassement du budget ; « l'autorité et l'expérience de M. Sarkozy « rendent peu crédible l'hypothèse d'un candidat (...) laissant ses équipes ou son parti (...) décider à sa place » ».

Nicolas Sarkozy, qui a longtemps clamé son innocence dans l'affaire du financement libyen de sa campagne de 2007, revient encore sur le sujet après les rétractations du seul témoin à charge jusqu'ici ; cette affaire qui ne reposait que sur les dires de Ziad Takieddine perd un peu de son poids car plus rien ne démontre ou ne prouve que la campagne électorale de Nicolas Sarkozy ait effectivement été financée par le régime de Mouammar Kadhafi.

Cependant, Jean-François Bonhert assure que, bien que Ziad Takieddine se soit rétracté, il n'en demeure pas moins qu'il existe d'autres preuves de ce dont l'ancien chef de l'État est accusé : « les mises en examen intervenues dans ce dossier s'appuient, conformément aux dispositions du code de procédure pénale, sur des indices graves et concordants qui ne se limitent pas aux déclarations d'une seule personne ».

De plus, Fabrice Arfi et Karl Laske ont d'ailleurs publié sur le site de *Médiapart* le 21 septembre 2022 un article intitulé : « Une enquête libyenne confirme que Sarkozy a « demandé » à Kadhafi un financement ». Dans cet article, il nous dévoile que d'après les

éléments obtenus par la justice française, Bachir Saleh, ancien dignitaire de Mouammar Kadhafi a affirmé à des magistrats libyens que Nicolas Sarkozy avait personnellement sollicité un financement de sa campagne présidentielle.

Il affirme également que la déclaration de Ziad Takieddine selon laquelle le juge Tournaire serait celui qui l'aurait poussé à tenir des propos contraires à ses propos personnels est fausse ; « les accusations portées à l'encontre de Serge Tournaire (...) sont dépourvues de tout fondement » car « interrogé à six reprises par différents juges d'instruction y compris après le départ de Serge Tournaire, Ziad Takieddine n'est jamais revenu sur ses premières déclarations ». Cette rétractation de l'homme d'affaires est d'autant plus surprenante pour nous car dans le direct de Médiapart intitulé : « En direct de Médiapart retour sur le financement libyen de Sarkozy », Ziad Takieddine affirme bel et bien avoir reçu une partie de l'argent de la part d'Abdallah Senoussi<sup>1</sup> (33ème minute).

Une autre hypothèse qui nous fait penser que Ziad Takieddine a bel et bien reçu de l'argent à remettre à Nicolas Sarkozy afin de financer sa campagne électorale de 2007 est la confirmation de ce financement par les proches de Kadhafi. Dans son ouvrage *Sarkozy Kadhafi Histoire secrète d'une trahison*, Catherine Graciet nous apporte des témoignages des proches de Kadhafi qui affirment qu'il y a bel et bien eu financement de la part de Mouammar Kadhafi ; c'est le cas de Bernard Cheynel qui se souvient : « un jour, les Libyens m'ont appelé au secours. Un Libanais venait de débouler à Tripoli. Il était allé voir l'ambassadeur de France, Jean-Luc Sibiude, qu'il avait connu lorsque ce dernier était consul à Los Angeles. Et là, voilà qu'il sort une soi-disant lettre du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. » (2013 :71) Seïf el-Islam Kadhafi affirme également qu'un financement a bel et bien existé :

Il faut que Sarkozy rende l'argent qu'il a accepté de la Libye pour financer sa campagne électorale. C'est nous qui avons financé sa campagne, et nous en avons la preuve. Nous sommes prêts à tout révéler. La première chose que l'on demande à ce clown, c'est de rendre l'argent au peuple libyen. Nous avons tous les détails, les comptes bancaires, les documents et les opérations de transfert. Nous révèlerons tout prochainement. (2013 :86)

Un autre témoin, Abdallah Senoussi, reconnaît également qu'il y a eu financement de la part du régime de Mouammar Kadhafi : « il a accepté de travailler avec nous, Libyens, et nous l'avons, en effet, aidé à devenir le président de la France en finançant sa campagne électorale [...] Sarkozy, quand il est venu visiter la Libye, il a en fait même dit au leader de ce pays que,

---

<sup>1</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=0owZuUux06k&t=1768s>

lui, personnellement, Sarkozy, travaillait dur pour tirer Abdallah Senoussi d'affaire. Et nous avons tous les enregistrements de Nicolas Sarkozy en train de nous faire cette offre douteuse » (2013 :87).

Zohra Mansour se souvient également d'un échange qu'elle aurait eu avec Mouammar Kadhafi au cours duquel il lui aurait dit : « Nous n'aurons pas de problème avec Nicolas Sarkozy. On lui a donné de l'argent pour sa campagne. La France est avec nous. Il faut plutôt travailler avec l'Allemagne que l'on connaît moins bien. La France et l'Allemagne sont clés dans l'Union européenne. On a besoin de travailler avec l'union européenne. » (2013 :99).

Après les magistrats, viennent les hommes politiques. Ils sont ceux qui prennent également le plus la parole. Dans l'affaire du financement libyen, les rétractations de Ziad Takieddine surprennent plus d'un dans le parti politique de gauche ; c'est le cas de Fabien Roussel qui trouve ce revirement assez surprenant et pense qu'il y aurait eu une main derrière ce retournement de veste : « il faudra peut-être savoir ce que lui (parlant de Ziad Takieddine) a reçu, entre « le moment où il assurait avoir remis de l'argent à Nicolas Sarkozy et celui où il a affirmé le contraire ». Autrement dit, Nicolas Sarkozy aurait soudoyé Ziad Takieddine afin que ce dernier change son récit concernant le financement libyen.

Durant le procès Bygmalion au cours duquel Jean François Copé est entendu comme témoin, il se dit totalement ignorant du système de fausse facturation mis en place par l'équipe de campagne de l'ancien locataire de l'Élysée. Il parle de ses rapports avec l'ex-chef de l'État et laisse entendre que s'il avait été au courant de cette supercherie, il ne l'aurait pas accepté : « J'ai toujours eu avec Nicolas Sarkozy des relations assez directes. Si j'avais appris à l'époque, j'aurais interdit cette folie et je lui aurais dit que je ne l'acceptais pas » ; « le seul qui ne l'aurait jamais permise c'est moi. Tout était organisé pour que je ne la voie pas ». Autrement dit, l'équipe de campagne de Nicolas Sarkozy s'est assuré que Jean François Copé ne sache rien de ce système mis en place.

Jérôme Lavrilleux, durant le procès Bygmalion vient confirmer qu'effectivement l'ancien locataire de l'Élysée était au courant de tout ce qui se passait durant la campagne. Il fait savoir que « les décisions stratégiques se prenaient à l'Élysée. Il y avait le président de la République, son secrétaire général, Patrick Buisson, Pierre Giacometti, le directeur de campagne Guillaume Lambert ». Autrement dit, Nicolas Sarkozy ne peut pas nous faire croire qu'il n'était au courant de rien car tout se passait en sa présence et les décisions également se prenaient en sa présence. Bastien Millot est d'ailleurs du même avis lorsqu'il dit : « Une campagne se déroule au bénéfice d'un candidat et sous sa responsabilité. C'est bien le candidat

lui-même qui signe le compte de campagne à la fin, avec une responsabilité légale et financière. Il est difficile d'imaginer qu'il l'ait signé sans regarder. » (2011 :73).

Durant la campagne électorale de Nicolas Sarkozy en 2012, Jérôme Lavrilleux avait attiré l'attention du président-candidat à l'époque du risque de dépassement du budget alloué à la campagne : « Jean François Copé ne vient pas à Clermont, il y est allé la semaine dernière. Louer et équiper un deuxième hall est une question de coût. Nous n'avons plus d'argent. Jean François Copé en a parlé au PR [président de la République]. » (2011 :80) ; Le comptable Matthieu Fay s'est également exprimé à ce sujet face aux policiers : « Il nous a été demandé par l'UMP de facturer 35 conventions. Au vu du surplus à facturer lors les meetings, le montant de ces factures était autour de 300.000 euros. » (2011 :85).

Viennent ensuite les experts-comptables, c'est-à-dire ceux qui étaient en charge des finances et donc ceux qui géraient le budget de la campagne de l'ancien président de la République. Nous savons déjà qu'à plusieurs reprises, les experts-comptables avaient tiré la sonnette d'alarme à l'ancien locataire de la Maison Blanche concernant le dépassement du budget alloué à sa campagne. Pierre Godet par exemple en avait fait mention : « Nous n'avons plus d'argent » (2011 :79). À ce qu'il paraît, Nicolas Sarkozy a fait la sourde oreille car il a continué à livrer des meetings onéreux ; Roselyne Bachelot le confirme d'ailleurs : « quand certains tiraient timidement la sonnette d'alarme, Sarko a dit aux gens : "Mais vous voulez que je perde ?!" "Démerdez-vous !" » (2019 :201). Fabienne Liadzé, l'une des experts-comptables essaie de se défendre comme elle peut concernant cette histoire. Elle fait comprendre à la cour qu'elle a été manipulée : « J'ai été instrumentalisée. On met une ceinture sanitaire autour de l'équipe Copé mais Fabienne Liadzé, on s'en fout, on peut la charger, elle ne fait partie d'aucune équipe politique. Et comme c'est une bonne chrétienne, elle pardonnera ». Elle fait également savoir qu'elle « ne s'occupait ni des événements, ni des conventions » ; « dans cette période spécifique, je n'ai pas tous les tenants et aboutissants ». Son grand malheur est qu'elle a signé tous les documents liés à cette supercherie ; même si son intention n'avait jamais été de participer à ce mécanisme, elle s'y retrouve finalement entraînée.

Franck Attal, le second expert-comptable nous confirme qu'effectivement il y a eu ventilation des dépenses. Il fait savoir que l'équipe de campagne voulait que la campagne soit flamboyante « il fallait que ça pète » ; les meetings devaient se multiplier car le candidat allait perdre. À la question de savoir si le système de ventilation était la première idée qui leur est passée par la tête, il répond : « c'est ce qu'on me demande de faire...Je suis dans un tunnel, les meetings se succèdent...Problème périphérique : des fournisseurs se plaignent de ne pas être

payés...J'en parle à Bastien Millot (PDG du groupe Bygmalion), qui me dit : « on n'a pas le choix, tu continues à livrer les meetings comme d'habitude ». Autrement dit, le système de ventilation a bien été mis en place et des prestations ont été facturées à l'UMP.

Enfin, c'est au tour des avocats de prendre la parole. Durant le procès des écoutes, après une analyse minutieuse des écoutes entre Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert, il est évident que Nicolas Sarkozy a usé de sa position de président de la République afin d'obtenir des faveurs auprès du magistrat Gilbert Azibert en échange d'un poste honorifique que ce dernier briguaient à Monaco. Yves Micolet le confirme d'ailleurs : « il est rare que des écoutes soient si limpides qu'elles se suffisent à elles-mêmes pour caractériser des infractions pénales. Les enquêteurs n'ont eu aucun doute sur la teneur des propos retranscrits », « Gilbert Azibert a été sollicité pour démarcher des conseillers de la cour de cassation ». Fabrice Lhomme et Gérard Davet sont du même avis ; ils nous donnent d'ailleurs une chronologie des évènements dans leur ouvrage *Sarko s'est tué* :

Tout débute au mois de janvier 2014. Le 19, Patrick Sassoust, magistrat à la Cour de cassation affecté à la chambre criminelle, donne un tuyau à son collègue de la chambre civile, Gilbert Azibert : à 18h41, il lui indique, dans un mail intitulé « Vœux et information », que s'agissant du « dossier B ... », « l'audience a été fixée au 11 février prochain. Pour l'instant, ni Didier Guérin (conseiller rapporteur) ni Claude Mathon (avocat général) n'ont déposé leurs conclusions. Je te tiendrai informé de l'évolution de la procédure » (2014 :43).

Plus loin, nous avons la confirmation que Gilbert Azibert a eu accès au dossier B par le biais du magistrat Patrick Sassoust :

Le lendemain, 20 janvier, à 16h31, M. Azibert répond à M. Sassoust qu'il souhaiterait le voir. Vingt-quatre heures plus tard, grâce à son accès au site intranet de la Cour de cassation, Gilbert Azibert consulte le dossier Bettencourt sur son ordinateur, en usant du code que lui a donné son ami Sassoust. Le même jour, le conseiller rapporteur, plutôt favorable à l'annulation de la saisie des agendas, livre son rapport.

Nicolas Sarkozy est celui qui s'exprime le plus dans l'analyse des différents articles. C'est assez logique car il est au centre de tous les procès. Avant et pendant son mandat à la présidence de la République française, il a commis beaucoup d'erreurs qui aujourd'hui l'ont mené devant les tribunaux ; entre trafic d'influence, faux et usage de faux, financement illégale de sa campagne de 2007 et dépassement du compte de campagne de 2012, il se retrouve dans de beaux draps et doit faire face à la justice française.

Les hommes politiques ont également beaucoup de poids dans ce procès, surtout les partisans de la droite. Ils apportent leur soutien inconditionnel au président de la République et ne manquent pas de crier à qui veut l'entendre que l'ancien locataire de l'Élysée est innocent et qu'il est un homme intègre dont la réputation ne doit pas être ternie.

Les avocats ont également un rôle important à jouer dans ces articles car ils s'attendent à démontrer que tout ce dont est accusé Nicolas Sarkozy est l'œuvre d'une machination montée par les magistrats qui auraient été autrefois traités de « petits pois » par l'accusé.

Les adversaires de Nicolas Sarkozy quant à eux mettent tous les moyens en œuvre afin de prouver la culpabilité de l'ancien chef de l'État ; nous avons l'impression d'être face à un règlement de compte. La plupart des articles analysés nous prouvent d'ailleurs que nous sommes face à une machination.

#### **4. ANALYSE DU DISCOURS DES ARTICLES DU *FIGARO***

L'analyse du discours de presse consiste à étudier la manière dont un journal parle d'un événement, d'une personne ou d'un sujet. Elle ne s'arrête pas à ce que dit un article, mais s'intéresse aussi à comment les choses sont dites, pourquoi elles sont dites ainsi, et à qui elles s'adressent.

Un article de presse n'est jamais neutre. Il est écrit dans un cadre particulier : le journal a une ligne éditoriale, des intérêts, une manière propre de parler à ses lecteurs. C'est ce qu'on appelle un « contrat de communication »<sup>6</sup> : un accord implicite entre le journal et son public, avec des références et des attentes partagées. Analyser un discours médiatique reviendrait donc à observer le ton utilisé, les mots choisis, les acteurs valorisés ou dévalorisés, la manière dont l'information est racontée, ce que le journal choisit de dire ou de ne pas dire, etc. Dans le même ordre d'idées, Roselyne Ringoot, dans son ouvrage *Analyser les discours de presse*, axe l'analyse du discours de presse sur trois grands niveaux : le niveau de contrat de communication médiatique, le niveau du cadrage thématique et énonciatif et le niveau du travail formel du texte<sup>7</sup>. Dans le cas du *Figaro* et du procès Sarkozy, cela veut dire qu'on ne peut pas lire les articles uniquement comme des textes qui racontent des faits. Ces articles aident aussi à construire une certaine image du procès, de la justice et de Nicolas Sarkozy. Autrement dit, même si le ton employé dans le journal semble neutre, il fait des choix : il décide de ce qu'il raconte, de comment il le raconte, et du pourquoi il le fait. Ces choix montrent une manière de penser, une opinion, parfois même une prise de position.

Dès lors, l'analyse du discours permet de mettre à nu les mécanismes implicites par lesquels un média oriente la réception d'un événement. Nous le constatons d'ailleurs dans *Le Figaro*, à travers le décryptage du procès fait par ce dernier : il reconstruit le procès Sarkozy selon ses logiques discursives propres, en orientant le jugement du lecteur bien au-delà d'un simple compte rendu des faits.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse du discours des articles du *Figaro*, il convient de faire une brève présentation de ce journal. Cette présentation nous permettra de comprendre le positionnement dudit journal face aux différents procès de Nicolas Sarkozy.

---

<sup>6</sup> Notion développée par Patrick Charaudeau selon laquelle le média s'adresse à un destinataire idéal, construit selon ses représentations sociales.

<sup>7</sup> Roselyne Ringoot (2014), *Analyser les discours de presse*, P.45-95 , Paris, Armand Colin

#### **4.1. Présentation du *Figaro***

Créé en 1826, *Le Figaro* est l'un des plus anciens journaux de la presse quotidienne nationale en France. Il est généralement classé à droite sur la scène politique, avec une ligne éditoriale qui penche vers le libéralisme et le conservatisme. La majorité de ses lecteurs se compose de cadres, de professionnels libéraux, et de ceux qui s'intéressent de près aux questions économiques, juridiques et politiques. Sur le plan judiciaire, *Le Figaro* tend à afficher une certaine méfiance envers une justice qu'il considère souvent politisée, surtout quand cela concerne des affaires impliquant des figures de la droite.

Lors du procès de Sarkozy, le journal a fourni une couverture régulière des audiences, surtout grâce au chroniqueur judiciaire Stéphane Durand-Souffland. Ce dernier a utilisé un style à la fois technique et narratif, parfois teinté d'ironie, se concentrant sur les portraits des personnages impliqués, la mise en scène des débats, et des analyses critiques des procédures judiciaires.

#### **4.2. Stratégie discursive mise en place dans les articles du *Figaro***

Au-delà d'un simple inventaire des faits relatés, il s'agit d'analyser la manière dont *Le Figaro* contribue à l'élaboration d'un récit politique structuré autour d'un événement judiciaire. L'examen des choix éditoriaux, des omissions stratégiques et des tonalités discursives permet de dégager une orientation interprétative cohérente, et d'interroger la responsabilité du média dans la construction sociale de l'opinion publique.

D'entrée de jeu, les articles du *Figaro* traitant de l'affaire « Bismuth » présentent Nicolas Sarkozy comme un ancien président poursuivi pour corruption et trafic d'influence. Cependant, force est de constater que la façon dont est présentée médiatiquement cette situation est contraire à la posture espérée : au lieu de mettre un accent sur l'accusation, les journalistes du *Figaro* privilégièrent la présentation de l'ancien locataire de l'Élysée comme un justiciable injustement ciblé. Dans les articles, la parole est beaucoup plus donnée aux avocats de Nicolas Sarkozy et parfois, les journaux reprennent ce qu'ils disent pendant les audiences. En revanche, ce que disent les représentants de la justice n'est pas tellement mis en exergue ; ce qui crée un déséquilibre : on entend surtout le point de vue de la défense, ce qui pousse le lecteur à se sentir plus proche de l'accusé et de ses soutiens.

Dans sa couverture du procès, *Le Figaro* accorde une place prépondérante à la figure de Nicolas Sarkozy, qui occupe une position centrale tant dans les titres que dans les citations mises en valeur. Le journal le représente alternativement comme un homme résolu, combatif,

et comme la cible d'un système judiciaire perçu comme partial. Cette personnalisation du traitement médiatique repose sur une mise en scène quasi théâtrale de ses interventions, à l'instar de ses déclarations marquantes : « Je suis ici pour laver mon honneur » ou encore « Je n'ai jamais trahi la confiance des Français. » L'ancien président est décrit avec une empathie manifeste : son allure, ses attitudes en audience et ses réactions émotionnelles font l'objet d'un récit attentif, qui tend à construire l'image d'une figure digne, atteinte dans son intégrité, bien plus que celle d'un justiciable ordinaire.

L'une des principales conséquences de cette personnalisation du traitement médiatique est la construction d'une figure de Nicolas Sarkozy perçue comme isolée, voire harcelée, face à une institution judiciaire rigide et implacable. Cette représentation alimente une rhétorique de l'injustice, fréquemment mobilisée dans les articles du *Figaro*, où l'on observe une mise en tension entre la froideur impersonnelle de l'appareil judiciaire et l'humanité supposée de l'ancien président. L'effet de contraste est accentué par la focalisation sur ses réactions corporelles et verbales, ses silences chargés de sens, et la mise en exergue de son attitude stoïque face à l'épreuve. Plusieurs textes insistent ainsi sur l'atmosphère pesante de la salle d'audience, sur l'attente tendue qui précède les interventions, tout en soulignant la sérénité apparente de Sarkozy. Cette mise en scène contribue à forger l'image d'un homme affecté mais digne, dont la maîtrise émotionnelle vient conforter la posture de victime morale.

*Le Figaro* accorde une place notable aux déclarations de Nicolas Sarkozy, fréquemment rapportées de manière extensive et sans dispositif de mise à distance critique. Ce choix éditorial contribue à instaurer un lien de proximité entre le lecteur et l'accusé, en valorisant sa parole comme vecteur d'une vérité subjective, susceptible de concurrencer celle portée par l'accusation. Les propos de l'ancien président sont rarement interrogés ou nuancés ; ils sont au contraire relayés tels quels, comme en témoigne la citation : « Si j'avais voulu aider M. Azibert, je l'aurais fait ! », reproduite sans commentaire ni contextualisation. Ce recours à la citation directe, dénuée de médiation journalistique, tend à positionner Sarkozy en narrateur légitime de sa propre cause, tout en reléguant la voix de l'institution judiciaire à l'arrière-plan discursif.

Enfin, la concentration du discours médiatique sur la figure de Nicolas Sarkozy s'opère au détriment des autres protagonistes du procès. Gilbert Azibert et Thierry Herzog, bien que co-accusés, sont relégués à des rôles périphériques, évoqués principalement comme des figures secondaires. De même, les interventions des magistrats, des avocats généraux ou des témoins font l'objet d'un traitement marginal, voire d'un silence éditorial. Cette asymétrie de représentation renforce l'effet de personnalisation du récit judiciaire, au point de réduire la

complexité du procès à une confrontation symbolique entre l'ancien président et l'institution judiciaire dans son ensemble. Le dispositif narratif tend ainsi à occulter la dimension contradictoire du procès, pour en faire le théâtre d'un affrontement quasi manichéen. Cette partie s'attachera à analyser les procédés discursifs et les choix lexicaux qui participent de cette polarisation, en montrant comment ils confèrent au récit une charge argumentative implicite.

Le discours journalistique du *Figaro* opère une valorisation implicite de Nicolas Sarkozy en mobilisant un registre lexical mélioratif et des figures de style élogieuses. L'analyse des articles révèle un usage récurrent d'expressions telles que « calme olympien », « dignité face aux accusations » ou encore « homme d'État offensé mais droit », qui contribuent à construire une image morale et respectable du prévenu. Cette posture discursive, loin de la neutralité attendue dans un cadre judiciaire, participe à une forme de réhabilitation symbolique. L'indignation exprimée face au traitement réservé à Sarkozy par l'institution judiciaire vient renforcer ce processus, en suggérant une injustice institutionnelle à l'égard d'un homme perçu comme digne et maîtrisé. Par l'emploi d'adjectifs laudatifs et de formulations emphatiques, le récit médiatique s'éloigne du simple compte rendu pour se rapprocher d'une mise en scène où l'ancien président apparaît moins comme un justiciable confronté à des faits pénalement répréhensibles que comme la victime d'un acharnement excessif.

L'un des traits récurrents du traitement médiatique proposé par *Le Figaro* réside dans la mise en cause systématique du Parquet national financier (PNF). Le discours journalistique mobilise un lexique à forte charge connotative, qualifiant l'action du PNF de « zèle disproportionné », d'« enquête intrusive » ou de « dérive inquisitoriale ». À travers ces formulations, le parquet est présenté comme une instance procédurière, autoritaire, voire partielle, excédant le cadre de ses attributions institutionnelles. La critique se manifeste également par la focalisation sur des aspects périphériques de la procédure, tels que la longueur de l'instruction ou l'usage des relevés téléphoniques (« fadettes »), afin de nourrir une représentation de la justice comme appareil répressif détourné de sa finalité équitable. Ce cadrage discursif contribue ainsi à affaiblir la légitimité de l'accusation, tout en reposant davantage sur des insinuations rhétoriques que sur une argumentation fondée sur une investigation rigoureuse.

En prenant le cas de l'affaire « Bismuth » sur laquelle repose le cœur de l'accusation, *Le Figaro* s'attache à en relativiser la portée probatoire. La qualification de ces enregistrements comme des « pièces molles », fréquemment utilisée par les chroniqueurs judiciaires du journal, illustre cette volonté de dévaluer leur valeur juridique. Ces éléments sont décrits comme

ambigus, interprétables, et insuffisants pour constituer une preuve formelle de corruption. Par l'usage de formulations interrogatives ou hypothétiques – telles que « peut-on vraiment parler de pacte ? » ou « rien ne prouve que... » –, le discours médiatique installe un doute méthodique sur la solidité du dossier d'accusation. Cette stratégie rhétorique tend à délégitimer la lecture judiciaire du procès au profit d'une grille d'interprétation davantage morale ou politique, dans laquelle le prévenu est présenté comme victime d'une lecture excessivement rigide du droit.

Par extension, *Le Figaro* élabore une représentation implicite d'une justice à deux vitesses, dont les priorités seraient orientées vers la mise en cause d'acteurs politiques de premier plan. Cette dénonciation se construit à travers des procédés discursifs discrets mais efficaces : la mise en parallèle avec d'autres affaires non poursuivies avec la même intensité, l'insistance sur le passé présidentiel de Nicolas Sarkozy, ou encore la référence au soutien populaire dont il bénéficierait encore. L'ancien chef de l'État tend ainsi à être érigé en figure emblématique d'une justice perçue comme inéquitable, dans un contexte plus large de défiance croissante à l'égard des institutions judiciaires. Ce positionnement idéologique s'inscrit dans une tradition éditoriale propre à la presse d'opinion, consistant à contester l'autorité judiciaire en se revendiquant comme contre-pouvoir. À travers ce cadrage, *Le Figaro* ne se contente pas de rapporter les faits : il participe à la construction d'une lecture orientée de l'affaire, nourrie par une logique de dissensus institutionnel.

Ainsi, il est judicieux de se demander comment ce quotidien construit son discours de défense autour de Nicolas Sarkozy par le biais du traitement de ses affaires judiciaires. Cette question nous amène à examiner les éléments rhétoriques mis en place par le quotidien afin d'analyser la stratégie discursive à l'œuvre. Dans un premier temps, nous verrons comment *Le Figaro*, à travers l'ethos et le logos, met en place des stratégies de persuasion qui auront pour but de changer la vision que les lecteurs ont de Nicolas Sarkozy ; dans un second temps, nous examinerons les arguments avancés par *Le Figaro* afin de montrer que l'ancien président de la République n'est qu'une victime « d'une institution mal née » ; Pour terminer, nous identifierons les éléments avancés par le quotidien afin de prouver que l'acharnement des institutions judiciaires contre l'ancien Chef de l'État relève d'une théorie complotiste ; mais avant de procéder à l'analyse de la rhétorique de persuasion mise en place par *Le Figaro* afin de défendre l'ancien président de la République, nous avons jugé nécessaire de revenir brièvement sur la notion de rhétorique.

#### 4.2.1. La rhétorique

Cette notion tient son origine des stoïciens et des sophistes : En effet, les stoïciens définissent la rhétorique comme étant « l'art de bien dire » (Gardes-Tamine, 1996, P.8). Cette dernière serait héritée de Cicéron qui pensait que pour bien parler, il fallait soi-même être une bonne personne. Les sophistes quant à eux définissent la rhétorique comme étant l'art de la persuasion. Gardes-Tamine, dans son ouvrage *La Rhétorique* reprend la définition d'Aristote pour qui « la rhétorique est la faculté de considérer, pour chaque question, ce qui est propre à la persuasion »<sup>8</sup>. Cette conception aristotélicienne de la rhétorique a d'ailleurs été reprise récemment par Ch. Perelmann et L. Olbrecht-Tyteca dans *Traité de l'argumentation*. Parler de « néo-rhétorique » serait donc logique compte tenu de sa résurgence en analyse du discours avec l'étude des mécanismes de la persuasion et des procédés de l'argumentation.

De ces deux conceptions, la rhétorique est une étude qui se penche sur :

- La classification des genres discursifs ((judiciaire, délibératif, épidictique) ;
- L'identification et l'analyse des stratégies argumentatives qui tournent autour de l'ethos, du logos et du pathos ;
- Une analyse des types de raisonnements (inductif, déductif) ;
- La démonstration de la beauté du langage par les figures ou images (métaphores, hyperbole, ironie, etc.) qui participent de l'éloquence, l'expressivité, la persuasion de l'orateur.

Ces éléments susmentionnés présentent la rhétorique comme une approche ayant pour l'objectif de dévoiler le désir qu'un locuteur a de convaincre ou de persuader un allocataire cible/précis à partir des éléments liés à sa psychologie, sa sociologie. La rhétorique s'intéresse finalement à la manière dont un utilisateur de la parole s'en sert pour convaincre ou persuader son récepteur. L'analyse du discours constitue aujourd'hui le champ privilégié des recherches en linguistique compte tenu du nombre de corpus d'étude et de résultats intéressants et pertinents qui découlent des divers travaux qui y afférent.

---

<sup>8</sup> Joëlle, Gardes-Tamine, (1996), *La Rhétorique*, Armand Colin, Paris, P.6

#### 4.2.1.1. *La rhétorique de la persuasion*

##### *L'ethos dans le discours du Figaro*

Tout au long de la lecture des différents articles du *Figaro*, nous avons pu remarquer que le quotidien cherche à montrer qu'il maîtrise le sujet judiciaire ; cette maîtrise passe par l'évocation des faits précis (les dates des procès, le contenu des conversations interceptées ou encore les rappels procéduraux sur le droit) ; il utilise également des termes juridiques techniques comme « pacte de corruption », « instruction préliminaire », « écoutes Bismuth » ; il évoque également des éléments d'archives afin d'encadrer les évènements (rappel de décisions antérieures de la Cour de cassation). Toutes ces démarches contribuent à construire un ethos de compétence du *Figaro*. Il cherche à se montrer fiable, informé et légitime pour traiter des affaires aussi complexes qu'un procès juridique.

Outre cet ethos de compétence que *Le Figaro* construit, il reste vigilant à l'égard du Parquet National Financier et des procédures engagées. Il juge que le PNF n'a pas d'éléments suffisamment solides pour condamner l'ancien locataire de l'Élysée. Il utilise d'ailleurs les expressions « pièces à conviction molles » ou « affaire absurde » pour justifier son propos. Les expressions comme « enquête préliminaire à rallonge », « absence d'infraction caractérisée », « accumulation de manquements et dysfonctionnements » mettent l'accent sur la tonalité critique employée par le journal. L'idée d'un procès « à la lonesco » souligne d'avantage l'absurdité et le ridicule de la situation judiciaire. Cette posture critique à l'égard du PNF montre la volonté du *Figaro* de défendre une justice équitable contre des institutions qui pourraient dériver.

Parallèlement, *Le Figaro* met un accent particulier sur l'humanisation des prévenus. Il ne se limite pas juste à présenter les faits de façon crue, mais il tient également compte de la sensibilité des personnes concernées. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il insiste sur le vécu émotionnel des prévenus. Il présente ainsi Nicolas Sarkozy non seulement comme une homme « pugnace », « combatif », mais également comme un homme blessé : « Mon honneur a été bafoué ». Gilbert Azibert est lui aussi présenté comme une personne malade « le déroulement du procès est, toutefois, suspendu à l'état de santé de Gilbert Azibert qui, excipant de raisons médicales, certificat à l'appui, en sollicite le renvoi ». Thierry Herzog, un autre prévenu, est aussi présenté comme un homme en souffrance qui désire « sauver sa robe ».

De plus, *Le Figaro* fait montre d'un esprit critique et d'une liberté intellectuelle dans le sens où il ne se contente pas d'exposer les faits, il invite également les lecteurs à prendre du recul par rapport à la situation et à se poser des questions. Le journal ne manque pas d'utiliser de l'ironie dans ses articles : il qualifie par exemple les dialogues interceptés de l'ancien Chef de l'État et de son avocat Thierry Herzog d' « Au théâtre ce soir ». Autrement dit, les preuves de dialogues interceptés par le PNF sont une comédie, le Parquet n'a pas d'éléments solides sur lesquels se reposer. L'expression « lonesco » utilisée à maintes reprises dans les articles traduit l'absurdité du procès.

Afin de se montrer crédible aux yeux des lecteurs, *Le Figaro* se devait de se construire un ethos irréprochable : c'est un journal intègre qui livre la bonne information aux lecteurs. Il ne se limite pas à relater les faits, mais se met également à la place des personnes dont ses articles font l'objet. Dans ce cas précis, il est du côté de la justice et malheureusement, Nicolas Sarkozy fait face à une injustice qu'il lui convient à lui, *Le Figaro*, de dénoncer.

Pour renforcer sa fiabilité auprès des lecteurs et amener ces derniers à partager sa vision des choses, il joue sur le statut de l'ancien locataire de l'Élysée. *Le Figaro*, dans ses différents articles, nous présente Nicolas Sarkozy comme un homme d'honneur. Dans les différentes interventions de ce dernier, il insiste sur sa dignité qui prend un grand coup dans ce procès : « Mon honneur a été bafoué ». Il se décrit comme un homme responsable et va même jusqu'à refuser d'user de son droit de silence : « J'ai toujours fait face à mes obligations ». De plus, il se décrit comme quelqu'un de sérieux et de loyal qui respecte les institutions et n'a jamais posé d'actes de corruption : « Je n'ai jamais corrompu qui que ce soit ». À travers ces quelques exemples, Nicolas Sarkozy se présente comme un citoyen exemplaire et fidèle aux principes.

De surcroît, dans les interventions de l'ancien président de la République, il adopte la posture d'un homme d'État injustement attaqué. Il insiste d'ailleurs sur son statut de président de la République : « Je suis un ancien président de la République ». Cependant, Nicolas Sarkozy laisse de côté sa posture d'ancien président de la République pour prendre celle de l'être humain qu'il est avant tout, un homme ordinaire. C'est ainsi qu'à maintes reprises, il fait abstraction de ce vocabulaire formel qu'il est censé utiliser et adopte un ton beaucoup plus familier et à la limite même ironique : « dites-moi, les prisons ne vont pas se vider... ».

Il s'indigne également contre le fait que son intimité ait été violé (il a été poursuivi, surveillé et écouté) : « sept mois d'écoutes », « 3 500 conversations interceptées ». Il se décrit comme

étant une victime. Il voit en tout cela une atteinte à la fonction présidentielle et aux valeurs démocratiques qu'il a incarnées.

D'autres éléments qui nous permettent de construire cet ethos d'homme intègre que Nicolas Sarkozy nous présente sont sa combativité, son courage et sa sincérité. *Le Figaro* utilise dans ses articles l'expression « ton pugnace » qui définit le ton sur lequel l'ancien chef de l'État se défend devant les magistrats et juges. Afin de prouver sa sincérité, il refuse d'utiliser son droit au silence : « Je n'ai jamais utilisé mon droit au silence ». Plus loin dans ses interventions, il trouve que les accusations sont infondées car il n'y aurait pas assez de preuves : « où sont les preuves ». Il dénonce également un acharnement judiciaire sans raison aucune contre lui : « enquête préliminaire de catacombes ». Le choix des mots et expressions par Nicolas Sarkozy a pour but d'amener le public à, tout comme lui, être dubitatif ; ce qui renforce davantage sa crédibilité.

Pour mieux comprendre les positions du *Figaro* dans les articles analysés, nous avons jugé nécessaire d'étudier la manière dont ce journal construit le pathos de Nicolas Sarkozy afin d'amener les lecteurs à adhérer à son point de vue.

#### *Le pathos dans le discours du Figaro*

Lorsque Nicolas Sarkozy prend la parole durant son procès, il ne fait pas que donner des arguments logiques et juridiques ; il cherche également à susciter les émotions de ceux qui l'écoutent (les juges, les journalistes et le public). Il joue donc sur le pathos qui est l'art de faire ressentir quelque chose à l'auditeur. Dès le début de son procès, il parle de son « honneur bafoué » et du tort que les différentes affaires dans lesquelles il est impliqué lui ont causé : il dit par exemple : « Je vis un enfer depuis le début de cette affaire ». Il se montre comme un homme blessé, accusé à tort et qui souffre de tout ce qui se passe. Il se présente donc comme une victime d'injustice.

De plus, Nicolas Sarkozy met un accent sur la manière dont les enquêtes concernant ces affaires ont été menées ; son intimité a été violée, plusieurs conversations téléphoniques entre son avocat et lui censées être confidentielles ont été écoutes pendant des mois sans preuve concrète trouvé à son encontre : « 3 500 conversations interceptées ». Il utilise des mots assez forts et des images marquantes afin de se faire entendre. Il parle par exemple d'« instruction de catacombes » pour montrer à quel point sa dignité a été atteinte. Les enquêtes se font de manière secrète : « une enquête préliminaire qui a duré pendant 5 ans et s'est déroulée dans le plus grand secret ». À travers ce discours, l'ancien locataire de l'Élysée veut amener l'auditoire à se voir

en lui ; si cela leur arrivait à eux, trouverait-il normal une telle démarche. Le ton utilisé (entre colère et émotion), il veut que l'auditoire comprenne qu'il ne mérite pas ce qui lui arrive.

*Le Figaro* souhaite vraiment donner de Nicolas Sarkozy une image d'un homme honnête et droit qui subit les foudres de la justice. Dans les articles du journal *Le Figaro* sur le procès de Nicolas Sarkozy, on ne trouve pas seulement des informations ou des faits. Le journal cherche aussi à faire ressentir des émotions à ses lecteurs, comme la tristesse, la colère ou la compassion. *Le Figaro* veut qu'on ressente de la compassion pour les accusés, en particulier Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert. Le journal les présente comme des personnes touchées, blessées, et même fatiguées ou malades. Sarkozy est montré comme un homme fier qui souffre d'être accusé à tort ; Herzog, comme un avocat honnête qui veut protéger son métier ; Gilbert Azibert, comme un vieux magistrat affaibli, qui n'a rien obtenu malgré les accusations. En les présentant de cette manière, *Le Figaro* humanise les personnages : ce ne sont plus seulement des noms dans un procès, ce sont des gens qui souffrent. Enfin, *Le Figaro* oppose deux mondes : d'un côté, une justice froide, compliquée, presque sans visage ; de l'autre, des personnes humaines, pleines d'émotions et de dignité. Cela donne l'idée que les accusés sont seuls contre une machine judiciaire puissante, ce qui crée un effet dramatique. Le lecteur est ainsi poussé à ressentir de la pitié pour les prévenus, et à se méfier de la justice telle qu'elle est présentée.

#### *Le logos dans Le Figaro*

Dans ses articles sur le procès Sarkozy, le journal *Le Figaro* ne cherche pas seulement à susciter des émotions, il utilise aussi des arguments logiques pour faire comprendre que l'accusation est fragile et que le procès n'est pas justifié. Cette stratégie discursive s'appelle en rhétorique « le logos ».

Tout d'abord, *Le Figaro* suit une chronologie claire et organisée des évènements : il les raconte de manière claire et précise : les écoutes, les accusations, les procès. Cela aide le lecteur à comprendre la situation étape par étape, sans confusion.

Ensuite, le journal met en avant les faits concrets. Dans les articles concernant l'affaire « Bismuth » par exemple, Nicolas Sarkozy ne se reconnaît pas dans les faits qui lui sont reprochés ; il le dit d'ailleurs lorsqu'il insiste sur le fait que Gilbert Azibert n'a jamais eu le poste qu'il aurait dû recevoir selon l'accusation. Le journal explique que les décisions de justice n'ont pas été favorables à Nicolas Sarkozy. Il précise également que les écoutes téléphoniques ne prouvent rien de concret. Tout cela est dit pour montrer que l'accusation n'est pas solide. *Le*

*Figaro* utilise aussi des chiffres pour appuyer son argumentation. Par exemple, il parle du nombre d'écoutes réalisées (plus de 3 000), du nombre de conversations utilisées dans le procès (très peu), ou du temps très long de l'enquête. Ces chiffres montrent que l'enquête est énorme, mais qu'elle repose sur peu d'éléments concrets.

Enfin, le journal rappelle des principes du droit : la présomption d'innocence (on est innocent tant qu'on n'a pas prouvé le contraire), le respect des échanges entre un avocat et son client, etc. Cela permet de replacer l'affaire dans un cadre légal, et pas seulement dans un récit émotionnel.

Le discours médiatique du *Figaro* recourt fréquemment à des formulations évaluatives visant à orienter l'interprétation du lecteur. Ainsi, la défense est qualifiée de « brillante », les accusations sont jugées « fragiles » et les éléments de preuve décrits comme « peu convaincants ». Ces choix lexicaux, loin d'être anodins, participent à l'élaboration d'un contre-récit structuré sur le doute et la remise en cause de la légitimité de l'accusation. Le journal mobilise par ailleurs un énoncé assertif, affirmant des jugements de manière péremptoire : « Rien ne prouve qu'il y ait eu un pacte », « les juges s'acharnent », ou encore « ce procès interroge la finalité de la justice ». Ce mode d'énonciation, qui donne à des appréciations subjectives l'apparence de l'évidence, contribue à construire une argumentation persuasive, en simplifiant des réalités judiciaires complexes. Dans cette perspective, *Le Figaro* emploie des procédés classiques de la rhétorique : amplification des failles supposées du dossier, insistance sur les contradictions de l'accusation, et valorisation constante de la stratégie de la défense. Cette orientation est appuyée par l'invocation régulière de figures d'autorité (anciens magistrats, universitaires en droit, avocats renommés) dont les prises de position sont sélectionnées en cohérence avec la ligne défendue par le journal. Ce recours à l'expertise permet d'ancrer le discours dans un ethos de compétence, et de conférer une légitimité apparente à une interprétation partisane de l'affaire.

Tout au long de cette partie, nous avons analysé l'ethos, le pathos et le logos dans les articles du *Figaro*. Au sortir de cette analyse, force a été de constater que le journal a, afin de faire pencher la balance de son côté, mis tout en œuvre pour amener le lectorat à voir en Nicolas Sarkozy un homme honnête et droit, victime d'une injustice caractérisée. Cette injustice sera développée dans la rhétorique de la victimisation.

#### *4.2.1.2. Rhétorique de la victimisation*

Tout au long de l'analyse des différents articles du *Figaro*, nous avons constaté que le discours du journal reposait sur la représentation de Nicolas Sarkozy comme victime d'un acharnement judiciaire. L'ancien président est régulièrement représenté ici comme un homme accablé, ciblé de manière injuste par un appareil judiciaire décrit comme impersonnel, inflexible, voire orienté. Le journal insiste de manière récurrente sur la souffrance morale du prévenu, son isolement symbolique, et le sentiment d'injustice qu'il exprime publiquement. Ce cadrage est soutenu par un lexique fortement connoté : Sarkozy « subit », « encaisse », « se défend seul contre tous ». L'ensemble de la narration construit ainsi une dynamique d'affrontement inégal entre un individu digne et un système institutionnel perçu comme implacable. Des expressions telles que « Sarkozy face à ses juges : une posture de combat » ou « Un procès absurde pour une cause inexistante » traduisent cette mise en scène argumentative. Cette rhétorique de victimisation se nourrit également du contraste entre la stature passée du prévenu (ancien chef de l'État) et sa condition actuelle de justiciable ordinaire. Le rappel régulier de sa fonction présidentielle, associé à des termes valorisants tels que « respecté » ou « injustement humilié », accentue cette tension narrative entre grandeur déchue et traitement judiciaire banalisé. Enfin, le discours journalistique s'appuie sur des ressorts émotionnels destinés à renforcer l'identification du lecteur : les descriptions de « regards pleins de lassitude », de silences « lourds de sens », ou de « gestes maîtrisés » participent à une humanisation du personnage. Ce glissement discursif opère une inversion subtile des rôles : ce n'est plus l'ancien président qui apparaît comme mis en cause, mais l'institution judiciaire elle-même, suspectée d'exercer une forme d'acharnement.

Le traitement discursif adopté par *Le Figaro* mobilise de manière récurrente des ressorts de victimisation appliqués à la figure de Nicolas Sarkozy. Divers procédés rhétoriques convergent ainsi vers la construction d'une posture d'accusé injustement exposé.

- **L'accusation arbitraire**

De nombreux articles suggèrent que la mise en cause de l'ancien président repose sur des fondements fragiles. L'idée d'une justice « à charge » ou « déconnectée de son rôle » revient de manière récurrente, installant un doute méthodique sur la légitimité de la procédure. L'extrait « Nicolas Sarkozy face à un dossier vide » illustre ce cadrage, qui tend à faire de l'accusé la cible d'un processus infondé.

- **L'individu isolé face à l'institution**

Sarkozy est régulièrement présenté comme seul face à une machine judiciaire toute-puissante. Des expressions comme « combat inégal » ou « procès kafkaïen » renforcent cette perception d'un déséquilibre structurel entre un homme et l'appareil qui le poursuit.

- **Le héros moralisé**

Par une accumulation de signaux discursifs, *Le Figaro* construit la figure d'un homme droit, digne et constant dans l'adversité. Son assiduité aux audiences, son refus de se retrancher derrière le droit au silence, ou encore son attitude mesurée sont autant d'éléments valorisés comme les signes d'un courage personnel, d'une posture éthique.

- **L'acharnement judiciaire**

Le terme « acharnement » apparaît de manière récurrente, parfois entre guillemets, pour désigner l'attitude du Parquet National Financier (PNF). Ce choix lexical dramatise la situation et confère une légitimité morale à l'indignation de la défense, ainsi qu'à celle du lecteur.

Ces différents procédés discursifs convergent vers une mise en récit victimaire de Nicolas Sarkozy. *Le Figaro* ne se contente pas de rendre compte d'un procès : il construit un récit émotionnel, susceptible de susciter la compassion et de renforcer l'adhésion du lectorat à une interprétation critique de l'action judiciaire. De même, le lexique utilisé dans les articles renforce cette posture de victime qu'est Nicolas Sarkozy selon le journal. Nous avons pu en recenser quelques-uns, à savoir : le lexique de l'injustice et de la persécution ; le lexique de l'incertitude et de la banalisation ; le lexique de la normalisation et le lexique de l'absurde.

#### *Le lexique de l'injustice et de la persécution*

L'analyse lexicale des articles publiés par *Le Figaro* révèle une insistance marquée sur des champs sémantiques associés à la lutte, à la persécution et à l'injustice. Ces choix lexicaux renforcent la portée dramatique du récit et accentuent la perception d'un traitement inéquitable réservé à l'ancien président.

- **Un vocabulaire du combat**

Le champ lexical de la confrontation est omniprésent. Des termes tels que « bataille », « combat », « défense acharnée » ou « contre-attaque » inscrivent Nicolas Sarkozy dans un registre guerrier, suggérant une opposition frontale avec l'autorité judiciaire.

- **La métaphore d'une justice mécanisée et déshumanisée**

L'institution judiciaire est fréquemment associée à une logique impersonnelle, froide et oppressante. Des expressions comme « rouleau compresseur judiciaire », « machine déréglée » ou « procédé inquisitorial » participent à une représentation dévalorisante de la justice, perçue comme désincarnée.

- **La dénonciation d'un excès manifeste**

Le discours journalistique recourt à de nombreux adjectifs et adverbes marquant l'idée de disproportion ou d'illégitimité : « injuste », « infondé », « inacceptable », « disproportionné », « déraisonnable ». Ces qualificatifs visent à décrédibiliser l'action judiciaire en suggérant qu'elle excède ses propres normes.

- **L'expression émotionnelle de la souffrance**

Enfin, le pathos occupe une place centrale dans la mise en récit. Les termes « blessure », « honte », « humiliation », souvent associés aux propos de la défense, contribuent à inscrire la procédure dans une dimension sensible. La souffrance subjective de Sarkozy devient un élément central du récit.

Par l'usage systématique de ces champs lexicaux, *Le Figaro* façonne une lecture émotionnelle du procès. Le traitement discursif dépasse la restitution des faits pour produire un effet d'indignation morale, orientant la réception vers une interprétation empathique de la situation du prévenu.

#### *Le lexique de l'incertitude et de la banalisation*

Au-delà de la valorisation de la personne de Nicolas Sarkozy ou de la critique explicite des institutions judiciaires, *Le Figaro* mobilise une stratégie discursive plus subtile, fondée sur l'usage systématique de termes marquant l'incertitude, la relativisation et la banalisation des faits reprochés. Cette approche, moins directe que les procédés de victimisation ou de dénonciation, s'avère tout aussi efficace pour affaiblir la portée des accusations et installer une lecture atténuée des responsabilités potentielles de l'ancien président.

- **L'usage du conditionnel**

Dans le traitement des affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy, en particulier celle dite de Bygmalion, les verbes attribuant une action à l'accusé apparaissent fréquemment au conditionnel : « aurait su », « aurait validé », « pourrait être impliqué ». Ce mode verbal

instaure une distance avec les faits rapportés, suggérant qu'il s'agit d'hypothèses non confirmées plutôt que d'éléments établis. En cela, l'énonciation conditionnelle fragilise l'assertivité des propos, affaiblissant implicitement la force accusatoire du dossier.

- **Le recours aux termes de présomption**

L'analyse lexicale fait apparaître une récurrence de termes tels que « présumé », « supposé », ou encore « attribué à ». Ces expressions maintiennent une forme de réserve sur la véracité des faits, tout en entretenant un doute méthodique quant à l'implication réelle de Nicolas Sarkozy. Elles fonctionnent comme des garde-fous discursifs, permettant d'évoquer les accusations tout en évitant de les endosser pleinement.

- **La minimisation quantitative**

Les éléments chiffrés liés aux irrégularités financières sont souvent relativisés. Les dépassements de dépenses sont qualifiés de « relativement modestes » ou de « seulement quelques centaines de milliers d'euros », en regard de la masse budgétaire globale d'une campagne présidentielle. Ce cadrage quantitatif vise à réduire la gravité perçue des faits, en les inscrivant dans une logique de proportionnalité atténuante.

- **La banalisation des pratiques incriminées**

*Le Figaro* recourt également à des formulations suggérant que les faits reprochés à Nicolas Sarkozy s'inscrivent dans une pratique répandue, voire tolérée, du financement politique. L'affaire Bygmalion est ainsi mise en parallèle avec un « système généralisé » ou des « usages fréquents », ce qui contribue à désingulariser la situation du prévenu et à diluer sa responsabilité individuelle dans une logique collective.

- **L'atténuation de la portée morale**

Enfin, les termes choisis pour qualifier les faits sont souvent euphémisés. Les mots « irrégularités », « erreurs » ou « anomalies » sont privilégiés aux dépens de termes plus lourds juridiquement et moralement tels que « fraude » ou « délit ». Ce glissement sémantique contribue à transformer des infractions potentielles en simples dysfonctionnements techniques ou administratifs.

Dans leur ensemble, ces procédés discursifs relèvent d'une stratégie d'atténuation systématique. En multipliant les formulations prudentes et les expressions relativisantes, *Le Figaro* installe un climat de doute diffus qui profite clairement à la défense. Ce type de mise en

récit rend non seulement la culpabilité de Nicolas Sarkozy juridiquement contestable, mais aussi médiatiquement difficile à faire admettre.

#### *Le lexique de la normalisation*

Dans la couverture de l'affaire Bygmalion, *Le Figaro* mobilise un lexique dont la fonction semble orientée vers la banalisation des faits reprochés, en atténuant leur portée juridique et morale. Ce choix discursif participe à une forme de normalisation des pratiques de financement politique contestées, en les réinscrivant dans une routine tolérée du champ électoral.

- **L'usage de termes euphémisants**

Les infractions supposées sont régulièrement désignées à l'aide de termes atténués, tels que « irrégularités », « anomalies », ou encore « erreurs de gestion », en lieu et place de vocables à forte charge répressive comme « fraude » ou « abus ». Ce déplacement lexical opère une dédramatisation implicite, rendant les faits moins répréhensibles aux yeux du lectorat.

- **L'inscription dans une norme tacite**

Les articles soulignent la fréquence de ce type de dépassements dans les pratiques électorales, évoquant des « usages répandus » ou des « pratiques généralisées ». Ce cadrage tend à inscrire l'affaire dans une forme de banalité institutionnelle, où la transgression ne relève plus de l'exception mais d'un fonctionnement quasi systémique.

- **La dilution des responsabilités individuelles**

Le discours journalistique tend à collectiviser la faute en invoquant un « système », des « défaiances collectives », ou encore des « dysfonctionnements organisationnels ». Par cette stratégie, la part personnelle de Nicolas Sarkozy est estompée au profit d'une explication structurelle, qui met l'accent sur les logiques de fonctionnement d'ensemble plutôt que sur les actes individuels.

- **La contextualisation atténuante**

Les faits sont souvent rapportés dans le cadre spécifique de la campagne présidentielle, qualifiée de « tendue » ou d'« urgente ». Cette contextualisation introduit l'idée que les irrégularités relèveraient davantage de dérives conjoncturelles que d'une volonté délibérée de contourner les règles.

- **La banalisation par comparaison**

Enfin, *Le Figaro* multiplie les parallèles avec d'autres affaires politiques, ou insiste sur la complexité et la lourdeur des réglementations électorales. Ce procédé narratif tend à présenter la transgression non seulement comme fréquente, mais aussi comme quasi inévitable, voire compréhensible.

Ce lexique de la normalisation contribue ainsi à redéfinir la gravité des faits reprochés dans l'affaire Bygmalion. En orientant la réception vers une logique d'excuse ou de tolérance implicite, il participe à une lecture atténuée de la responsabilité politique et pénale de l'ancien président. Dans sa couverture de l'affaire Bygmalion, *Le Figaro* adopte une posture éditoriale visant à minimiser la portée judiciaire des faits reprochés à Nicolas Sarkozy. Cette réduction des enjeux juridiques repose sur une série de procédés discursifs destinés à relativiser la gravité des accusations, à minorer leurs conséquences potentielles, et à déplacer l'attention du lecteur vers des enjeux personnels ou émotionnels. L'ensemble de cette stratégie contribue à désamorcer l'effet symbolique d'une éventuelle condamnation, tant sur le plan politique que mémoriel. Le journal met en avant le caractère hypothétique des suites judiciaires, en recourant à des formulations prudentes telles que « risque éventuel », « possibilité d'une condamnation » ou « hypothèse judiciaire ». Ce lexique de l'indétermination atténue la perception d'imminence ou de certitude, et affaiblit la portée concrète des procédures engagées. Même lorsqu'une condamnation est évoquée, elle est immédiatement qualifiée de « limitée » ou de « purement symbolique ». Cette mise en perspective contribue à marginaliser l'impact juridique de l'affaire sur la carrière ou l'image publique de Nicolas Sarkozy, en suggérant que les éventuelles sanctions ne seraient ni contraignantes, ni véritablement disqualifiantes.

Les étapes judiciaires sont décrites dans des termes neutres, voire routiniers : *Le Figaro* parle de procédures « habituelles », « de routine » ou encore « liées à des obligations administratives ». Ce cadrage réduit la dramatisation de l'événement judiciaire, le présentant comme une formalité institutionnelle plutôt que comme un processus à haute teneur pénale. Le journal rappelle fréquemment que Nicolas Sarkozy ne serait plus actif en politique, ce qui rendrait, selon cette logique, les conséquences d'une condamnation « anecdotiques » pour le paysage politique actuel. Ce discours contribue à dissocier l'affaire de toute résonance collective, en la ramenant à une problématique personnelle sans incidence publique.

Enfin, *Le Figaro* privilégie une approche centrée sur les répercussions psychologiques et humaines de l'affaire pour l'ancien président, au détriment d'une analyse centrée sur les

implications pénales. L'accent est mis sur la souffrance personnelle, le sentiment d'injustice et le coût moral du procès, orientant ainsi la réception du lecteur vers une lecture empathique et compassionnelle.

En désamorçant ainsi l'intensité des enjeux juridiques associés à l'affaire Bygmalion, *Le Figaro* contribue à préserver une image politique valorisante de Nicolas Sarkozy. Ce traitement participe à une forme de réhabilitation anticipée, visant à limiter l'impact d'une éventuelle condamnation sur la mémoire publique de l'ancien président.

#### *Le lexique du doute et de l'absurde*

Dans le traitement réservé à l'affaire dite du financement libyen de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, *Le Figaro* déploie un lexique dont la fonction principale consiste à fragiliser la crédibilité de l'accusation. Par l'usage systématique de termes marquant l'incertitude, l'irrationnel ou le soupçon, le journal construit un cadre interprétatif orienté vers la mise en doute de la légitimité de la procédure judiciaire.

- **La mobilisation de termes d'incertitude**

Les qualifications lexicales des faits allégués reposent sur des adjectifs et sur des formulations suggérant le caractère spéculatif ou invérifiable des éléments à charge. Les accusations sont ainsi qualifiées d'« hypothétiques », de « supposées » ou d'« invérifiables », ce qui crée une distance entre le lecteur et le contenu judiciaire, en affaiblissant la perception d'objectivité ou de factualité.

- **Le recours à des figures de l'absurde**

Les éléments évoqués dans le cadre du dossier sont fréquemment associés à un vocabulaire connoté comme extravagant ou peu crédible : les termes « rocambolesque », « surréaliste » ou « fantaisiste » reviennent régulièrement, conférant au récit une tonalité décalée. Ce procédé rhétorique contribue à discréditer la nature même des accusations, en les rendant intellectuellement et symboliquement inassimilables au sérieux judiciaire.

- **L'accent mis sur les incohérences**

*Le Figaro* insiste particulièrement sur les contradictions internes au dossier, notamment les divergences entre témoignages ou les évolutions successives des récits. Ce travail de mise en évidence des incohérences sert à appuyer l'idée d'un dossier lacunaire, fondé sur des bases incertaines, et à renforcer une lecture sceptique des poursuites engagées.

- **La dénonciation d'une instrumentalisation politique**

Les procédures sont présentées non pas comme l'aboutissement d'une démarche judiciaire autonome, mais comme les symptômes d'une utilisation stratégique de la justice à des fins politiques. Cette accusation implicite ou explicite de partialité alimente l'idée d'une justice dévoyée, détournée de sa mission pour nuire à un adversaire idéologique.

- **L'installation d'un climat de confusion généralisée**

Enfin, le discours médiatique entretient un registre discursif où l'ensemble de l'affaire semble marqué par l'incertitude, la complexité et le trouble. Le lecteur est ainsi amené à percevoir le dossier comme fondamentalement opaque, irrationnel et difficilement intelligible, ce qui en affaiblit la légitimité aux yeux du public.

En somme, le lexique mobilisé par *Le Figaro* dans sa couverture de l'affaire libyenne s'apparente à une stratégie de disqualification indirecte de l'accusation. En favorisant le doute, l'absurde et la mise à distance, le journal contribue à produire une lecture fortement relativiste du dossier, propice à renforcer la posture défensive de l'ancien président.

#### *4.2.1.3. Rhétorique du complot*

Dans plusieurs articles consacrés aux procédures judiciaires visant Nicolas Sarkozy, *Le Figaro* mobilise une rhétorique aux inflexions complotistes, sans jamais franchir explicitement le seuil de l'accusation directe. Cette posture repose sur un ensemble de procédés discursifs implicites, qui invitent le lecteur à adopter une lecture suspicieuse du fonctionnement judiciaire et des motivations sous-jacentes aux poursuites engagées.

Un premier niveau de cette rhétorique s'observe dans l'attention accordée à la temporalité des procédures. Le journal souligne à plusieurs reprises des coïncidences entre les avancées judiciaires et des moments-clés de la vie politique française, tels que les campagnes électorales, les périodes de recomposition partisane ou les échéances institutionnelles majeures. L'expression récurrente de « synchronicité troublante » participe de cette mise en tension temporelle, suggérant que les décisions judiciaires pourraient être stratégiquement synchronisées avec des objectifs politiques.

Le Parquet National Financier (PNF), au cœur de nombreuses procédures évoquées, est dépeint comme une entité concentrant un pouvoir d'investigation exceptionnel, mais distante du citoyen et peu transparente. Le champ lexical employé pour le qualifier (« opacité », « zone

grise », « bras judiciaire d'une volonté politique », « instrument ») installe une atmosphère de défiance. Ces expressions, bien que modérées sur le plan de l'énonciation, activent chez le lecteur une grille de lecture fondée sur le soupçon.

En parallèle, *Le Figaro* suggère que Nicolas Sarkozy pourrait faire l'objet d'un traitement différencié en raison de son passé présidentiel ou d'éventuelles ambitions de retour sur la scène politique. Cette hypothèse, formulée de manière récurrente, confère au procès une portée téléologique : il ne serait pas uniquement un événement judiciaire parmi d'autres, mais l'aboutissement d'une logique de neutralisation politique. Le procès serait ainsi vu comme la manifestation finale d'une stratégie plus large visant à écarter un acteur influent.

Enfin, ce cadrage discursif ouvre un espace interprétatif propice à l'inférence : le journal ne formule jamais explicitement l'hypothèse d'un complot, mais construit un environnement narratif dans lequel le lecteur est incité à produire lui-même cette conclusion. Par l'accumulation de signaux faibles, de corrélations temporelles et de formulations ambiguës, le discours suggère une lecture stratégique des poursuites, tout en préservant une distance suffisante pour éviter l'accusation de conspirationnisme. La stratégie discursive adoptée par *Le Figaro* dans la couverture des procédures judiciaires visant Nicolas Sarkozy repose sur un triptyque rhétorique récurrent : la mise en doute de l'indépendance des institutions, la personnification des conflits, et la dramatisation du procès. Ces trois dimensions contribuent à construire un cadre interprétatif où la justice cesse d'être un arbitre neutre pour devenir un acteur politique.

- **La posture accusatoire de Nicolas Sarkozy relayée sans filtre**

Dès les premières publications, *Le Figaro* adopte une posture de relais des propos de Nicolas Sarkozy, qui conteste ouvertement la légitimité des procédures engagées contre lui. Le journal cite ainsi ses dénonciations d'un « complot politique » ou d'une « vengeance de la magistrature », sans mise en distance critique. Le vocabulaire mobilisé (« complot », « vengeance », « coûte la réélection », « pugnacité intacte ») alimente un discours structuré sur le registre de la persécution politique. Cette construction reprend plusieurs éléments caractéristiques de la rhétorique complotiste : un adversaire invisible mais coordonné (la justice comme bras armé du pouvoir politique), une accumulation de procédures assimilée à une campagne de harcèlement, et la figure d'un ancien président héroïsé, lucide face à l'adversité, et injustement accablé.

- **Le Parquet National Financier (PNF) comme institution originellement discréditée**

La mise en cause du PNF constitue un axe central de la critique portée par *Le Figaro*. Le journal multiplie les formules remettant en question la légitimité même de cette institution, notamment à travers l'évocation de son origine supposément politique : « Le parquet national financier est mal né, car sur ses fonts baptismaux s'est penchée l'ombre du politique. » Les révélations autour de la surveillance des fadettes d'avocats sont également instrumentalisées pour renforcer cette image d'un parquet agissant dans l'ombre : « Cet acharnement secret et silencieux alimente [...] la machine à suspicion d'une institution mal née. » Ces éléments viennent alimenter une critique plus globale du système judiciaire, où l'indépendance des magistrats est questionnée, notamment à travers les processus de nomination, et où le PNF est présenté comme une justice d'exception, spécialisée dans les affaires à fort retentissement politique. Le discours construit ainsi l'image d'un organe judiciaire instrumentalisé, en contradiction avec les principes fondamentaux de séparation des pouvoirs.

- **La vengeance des « petits pois » : personnalisation du conflit judiciaire**

Un élément discursif récurrent dans la narration du procès est la réactivation de la célèbre formule de Nicolas Sarkozy qualifiant les magistrats de « petits pois ». *Le Figaro* la réutilise comme clef de lecture d'une vendetta institutionnelle : « Une vengeance de la magistrature – dont il avait traité les membres, dans une formule restée fameuse, de “petits pois”. » À travers cette mise en récit, le journal transforme un contentieux personnel en enjeu d'État, suggérant que les juges, blessés dans leur honneur, auraient cherché à exercer une forme de revanche en sortant de leur devoir de neutralité. Ce type de cadrage personnalise le conflit judiciaire, et le dépouille de sa légitimité institutionnelle.

- **Le procès comme théâtre de l'absurde**

Enfin, *Le Figaro* emploie fréquemment un registre stylistique marqué par la dramatisation ironique ou sarcastique, visant à ridiculiser la procédure. Des expressions telles que : « Les juges ont mis en branle des moyens considérables, déments, pour “Bismuth”, cette histoire de cornecul » illustrent cette tendance à désamorcer la gravité de l'affaire par un recours à l'humour ou à la trivialisation. Ce procédé rhétorique s'articule autour de trois objectifs : souligner une disproportion manifeste entre les moyens déployés et l'enjeu réel, ramener les accusations au rang de l'insignifiance, et inscrire l'ensemble du procès dans une dynamique

théâtrale, proche du registre de l'absurde. Cette mise en scène du procès comme farce judiciaire participe d'une stratégie de délégitimation radicale, où la justice n'est plus qu'un décor dans une pièce politique orchestrée à des fins de discrédit.

Par l'articulation cohérente de ces trois registres rhétoriques (persuasion, victimisation et complot) *Le Figaro* s'éloigne d'une posture strictement informative pour endosser pleinement celle d'un narrateur engagé. Le journal construit ainsi un contre-récit structuré, dans lequel Nicolas Sarkozy est érigé en figure sacrificielle : un homme persécuté par les institutions mais demeurant digne et combatif. Cette mise en récit participe d'une logique plus large de polarisation discursive, caractéristique des dynamiques médiatiques contemporaines, où l'information tend à se confondre avec des stratégies narratives orientées.

#### 4.2.2. Analyse des citations utilisées

Le recours aux citations directes constitue un ressort discursif central dans la couverture du procès Sarkozy par *Le Figaro*. Loin de se limiter à la restitution neutre de propos tenus par les protagonistes, ces extraits sont insérés dans un dispositif narratif qui contribue à orienter la lecture du dossier. La sélection, la mise en forme et la contextualisation (ou leur absence) de ces citations renforcent une mise en récit victimaire du prévenu, tout en affaiblissant l'autorité de l'institution judiciaire.

**« C'est un acharnement d'un autre âge » (Me Temime)** : cette déclaration, émanant de l'un des avocats de Nicolas Sarkozy, ne se contente pas d'être rapportée dans le corps du texte : elle est souvent isolée en intertitre, acquérant ainsi une fonction visuelle et argumentative de premier plan. En la plaçant en exergue, le journal invite le lecteur à l'adopter comme clef de lecture dominante, avant même l'examen des faits ou des arguments du dossier.

**« Je n'ai jamais trahi la confiance des Français » (Nicolas Sarkozy)** : ce propos, reproduit sans médiation critique, confère à l'ancien président une parole d'autorité morale. Sa dimension pathétique est renforcée par la solennité de la formule, qui convoque un ethos de probité et de fidélité aux citoyens. *Le Figaro* agit ici comme caisse de résonance d'une défense incarnée, valorisée à travers l'émotion et l'image de l'homme d'État.

**« Une procédure dévoyée pour mieux atteindre un homme » (Me Jacqueline Laffont)** : en relayant cette affirmation sans contre-argumentation ni commentaire distancié, *Le Figaro* contribue à légitimer une interprétation politique des poursuites. La procédure

judiciaire y est présentée non comme l'expression de la règle de droit, mais comme l'aboutissement d'une volonté de nuire, fondée sur des motivations extérieures à la justice.

**« On a fabriqué un procès d'intention » (un proche de Sarkozy)** : cette citation, anonymisée et rapportée comme une confidence, introduit un registre de l'intimité qui accentue la dimension humaine de l'affaire. En recourant à la parole d'un proche non identifié, le journal humanise davantage encore la figure de l'accusé tout en diffusant un soupçon implicite sur la légitimité du procès. Ce dispositif renforce l'effet d'identification du lecteur.

Dans leur ensemble, ces citations (souvent extraites de leur contexte procédural complexe) participent à la construction d'un récit orienté, où la parole de la défense prévaut largement sur celle de l'accusation ou de l'institution. En valorisant des extraits choisis, à forte charge émotionnelle ou accusatoire, *Le Figaro* renforce l'image d'un homme injustement poursuivi, victime d'un système judiciaire présenté comme dévoyé ou manipulé.

Au-delà de leur fonction illustrative, les citations directes rapportées dans *Le Figaro* contribuent activement à structurer une narration favorable à Nicolas Sarkozy. Leur sélection, leur hiérarchisation, et le contexte dans lequel elles sont insérées participent d'une stratégie discursive visant à conforter une posture de victime, à affaiblir la crédibilité de l'accusation, et à encadrer la réception du lecteur dans une perspective sceptique vis-à-vis de la procédure judiciaire.

L'affirmation « **Je n'ai jamais reçu un centime de Kadhafi** » est mise en exergue pour réaffirmer avec force l'innocence proclamée de l'ancien président dans l'affaire du financement libyen. Placée de manière isolée, cette déclaration acquiert une fonction performative, érigéant la parole de Sarkozy en vérité opposable au soupçon.

Des formules telles que « **On me prête des faits sortis tout droit d'un roman d'espionnage** » visent à discréditer le récit judiciaire en le ramenant au registre de la fiction. L'accusé adopte ici une posture ironique et distanciée, relayée sans réserve par *Le Figaro*, qui accentue ainsi l'effet de dérision.

Des phrases comme « **Je suis serein car je sais ce que je n'ai pas fait** » s'inscrivent dans une stratégie de construction d'un ethos intègre et rationnel. Elles mobilisent une rhétorique de la maîtrise et de la conscience morale, conférant à Sarkozy une position de supériorité face à ce qu'il décrit comme une injustice.

La formule « **Aucune preuve matérielle, seulement des ragots et des falsifications** » vise explicitement à discréditer l'ensemble du dossier judiciaire. En mettant en doute la qualité des preuves, *Le Figaro* soutient un renversement du rapport d'autorité : ce n'est plus l'accusé qui doit se justifier, mais l'accusation elle-même qui devient suspecte.

Le journal opère une sélection discursive qui privilégie systématiquement les passages renforçant l'idée d'une manipulation judiciaire ou d'un acharnement politique. À l'inverse, les éléments susceptibles d'étayer la solidité de l'accusation sont soit absents, soit marginalisés. Ce filtrage renforce la cohérence d'un récit univoque, au sein duquel le doute bénéficie toujours à la défense.

Ce dispositif citationnel ne relève pas d'un simple effet de style : il constitue un levier structurant dans la mise en récit médiatique du procès. En choisissant de mettre en avant certaines paroles tout en excluant d'autres, *Le Figaro* façonne un espace discursif asymétrique, dans lequel l'ancien président apparaît systématiquement comme victime d'une mécanique judiciaire biaisée.

L'analyse approfondie des articles publiés par *Le Figaro* à propos des différentes procédures judiciaires visant Nicolas Sarkozy révèle une stratégie discursive articulée autour d'un double objectif : construire une image valorisante de l'ancien président, tout en fragilisant la légitimité de l'institution judiciaire aux yeux du lecteur. Ce positionnement éditorial s'appuie sur une série de mécanismes rhétoriques cohérents, qui varient selon les affaires, tout en convergeant vers une même logique narrative.

Dans l'affaire des écoutes Bismuth, *Le Figaro* met en scène un acharnement institutionnel, transformant le procès en combat asymétrique entre un individu et une machine judiciaire déshumanisée. Dans l'affaire Bygmalion, le journal s'attache à diluer les responsabilités et à minimiser les enjeux juridiques, en privilégiant une lecture administrative et impersonnelle des faits. Enfin, dans l'affaire du financement libyen, il mobilise les ressorts d'une rhétorique complotiste, insinuant une instrumentalisation politique de la justice et une procédure entachée d'illégitimité.

Ce discours s'articule autour de plusieurs procédés récurrents : un lexique de la victimisation et de la banalisation, un usage orienté des citations, une dramatisation émotionnelle ciblée, ainsi qu'une mise à distance systématique des éléments à charge. À travers

ces choix discursifs, *Le Figaro* propose au lecteur un récit alternatif de l'action et du parcours de Nicolas Sarkozy. Dans ce récit, l'ancien président cesse d'être un justiciable parmi d'autres pour devenir une figure morale persécutée, un repère face à ce qui est présenté comme une dérive institutionnelle.

En définitive, ce traitement médiatique participe à la construction d'une mémoire politique recomposée, où les faits judiciaires cèdent la place à une mise en récit héroïsante. Cette orientation éditoriale, en brouillant la frontière entre information et interprétation, interroge non seulement le rôle de la presse dans l'espace démocratique, mais aussi sa capacité à façonner durablement les représentations collectives.

Au-delà de sa fonction première qui est de communiquer l'information, *Le Figaro*, dans son traitement des affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy met en lumière une stratégie discursive cohérente et orientée, qui dépasse la simple fonction informative pour s'inscrire dans un processus de construction narrative et politique. Cette mise en récit repose sur un ensemble de procédés rhétoriques, lexicaux et énonciatifs qui visent à légitimer la figure de l'ancien président tout en fragilisant l'autorité symbolique et institutionnelle de la justice. En ce sens, le discours du *Figaro* ne se contente pas de rapporter les événements : il participe activement à la configuration d'un imaginaire médiatique dans lequel l'accusé apparaît comme une victime exemplaire d'un appareil judiciaire perçu comme hostile, excessif ou instrumentalisé.

L'un des traits fondamentaux de ce traitement repose sur la personnalisation systématique du récit. Nicolas Sarkozy est omniprésent dans les titres, les photographies, les citations et les descriptions narratives. Cette omniprésence contribue à construire une dramaturgie centrée sur sa personne, où l'affaire judiciaire est souvent ramenée à un affrontement entre un homme seul et une institution impersonnelle. Le lexique employé pour le décrire relève fréquemment du registre éthique et émotionnel : il est tour à tour « digne », « combatif », « lucide » ou « injustement accablé ». Cette valorisation n'est jamais explicitement revendiquée, mais elle s'inscrit dans un effet de répétition et d'accumulation qui oriente implicitement l'interprétation du lecteur.

En contrepoint, la justice est dépeinte à travers un lexique connoté qui suggère l'excès, l'arbitraire ou l'opacité. Des expressions telles que « machine judiciaire », « justice d'exception », « procédures kafkaïennes » ou « enquête disproportionnée » jalonnent les articles, contribuant à délégitimer l'institution judiciaire en la réduisant à une entité coercitive, éloignée des principes d'équité. Le Parquet national financier, en particulier, fait l'objet d'une

attention critique récurrente : il est présenté comme un acteur central d'un dispositif judiciaire politisé, soupçonné de viser l'ancien président non pas sur des bases juridiques solides, mais pour des motifs relevant du règlement de comptes politique.

Ce cadrage critique s'accompagne d'un recours massif à des citations directes, souvent extraites des plaidoiries de la défense ou des déclarations de Nicolas Sarkozy lui-même. Ces citations sont rarement mises en perspective, et elles occupent une place centrale dans la structure des articles, parfois mises en exergue par des intertitres. Cette stratégie confère à la parole de l'accusé une valeur d'authenticité, et tend à disqualifier par contraste les discours institutionnels issus du ministère public ou des magistrats instructeurs. Le déséquilibre énonciatif est manifeste : les voix contradictoires, lorsqu'elles sont présentes, apparaissent marginales, fragmentaires ou reléguées en fin d'article.

Le Figaro s'appuie également sur une rhétorique émotionnelle qui mobilise des affects puissants. Le registre du pathos est sollicité à travers la mise en scène des réactions émotionnelles de Nicolas Sarkozy (silences pesants, regards tristes, déclarations pathétiques), mais aussi par l'utilisation d'un vocabulaire chargé : « humiliation », « souffrance morale », « procès absurde ». Ces éléments favorisent l'émergence d'un récit dans lequel le lecteur est incité à prendre parti, non sur la base d'une évaluation critique des faits, mais par adhésion affective à une figure présentée comme victime.

Un autre élément structurant de ce discours est la tendance à banaliser les accusations en les replaçant dans des pratiques politiques considérées comme fréquentes ou partagées. Dans l'affaire Bygmalion, par exemple, les articles évoquent des « usages courants », des « erreurs administratives », ou encore des « défaillances organisationnelles », évacuant ainsi toute dimension intentionnelle ou frauduleuse. Ce processus de normalisation contribue à diluer la responsabilité individuelle dans une supposée culture politique généralisée de l'irrégularité.

Enfin, l'organisation formelle des articles révèle une architecture argumentative stable : une introduction empathique centrée sur Sarkozy, une contextualisation critique de la procédure, une série de citations valorisantes, et une conclusion ouverte à l'interprétation morale. Ce schéma, reproduit à travers les différentes affaires (écoutes Bismuth, financement libyen, Bygmalion), permet de construire une mémoire cohérente et répétée dans laquelle l'ancien président est représenté comme un homme d'État injustement exposé à une entreprise judiciaire disproportionnée.

Cette stratégie discursive, bien que cohérente, interroge les frontières entre journalisme d'information et journalisme d'opinion. En imposant une lecture orientée des événements, *Le Figaro* participe à une reconfiguration des rapports entre médias, justice et politique. Il ne s'agit plus seulement de relater les faits, mais de produire un contre-récit, dont la vocation semble être autant mémorielle que politique. Dans cette perspective, le journal ne se positionne pas en observateur impartial, mais en acteur à part entière du débat public, dont les choix rédactionnels contribuent à forger une certaine image du droit, du pouvoir et de leur articulation dans la société contemporaine.

## **5. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE *LE FIGARO* ET LES JOURNAUX *LE MONDE* ET *LIBÉRATION***

Dans cette partie, nous ferons une analyse croisée de contenus issus de trois journaux d'envergure nationale : *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*. Chacun de ces quotidiens incarne une sensibilité éditoriale particulière : *Le Figaro* s'inscrit dans une tradition conservatrice et libérale, *Le Monde* adopte une posture de référence centriste et analytique, tandis que *Libération* se caractérise par un engagement critique souvent marqué à gauche. Cette diversité garantit une

### **5.1. *Le Figaro***

Comme dit plus haut dans l'analyse du discours des articles du *Figaro*, le traitement médiatique réservé par ce dernier aux affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy se distingue par une ligne éditoriale fondamentalement empathique, voire défensive. L'ancien président y apparaît comme la cible d'un appareil judiciaire perçu comme intrusif, zélé, voire instrumentalisé. Le journal déploie ainsi un contre-récit dans lequel l'accusé est reconfiguré en victime, non seulement d'un procès, mais d'un système. Cette posture éditoriale se manifeste à travers un lexique compassionnel, une structuration dramatique des articles, une sélection stratégique des citations, et une critique appuyée du Parquet national financier.

Cette construction discursive repose sur des choix lexicaux orientés, une mise en scène émotionnelle récurrente et un cadrage narratif qui tend à polariser le débat. *Le Figaro* ne se contente pas de rapporter les faits : il les ordonne dans un récit dont Sarkozy est le protagoniste central, face à une institution judiciaire désignée comme adverse. Les articles du *Figaro* mobilisent fréquemment un lexique marqué par l'émotion et la compassion. Sarkozy y est décrit comme un homme « digne », « accablé », « combatif malgré l'adversité ». Cette tonalité est renforcée par l'emploi d'adjectifs mélioratifs (« calme olympien », « lucidité morale », « présence impressionnante »), de substantifs connotés (« acharnement », « humiliation », « souffrance ») et par la récurrence de tournures pathétiques. La narration insiste sur l'isolement de l'ancien président, sa position d'homme seul face à la machine judiciaire, et sur l'injustice ressentie : « Sarkozy encaisse seul les coups d'un procès interminable », peut-on lire dans un article.

Le style journalistique épouse les codes du récit dramatique : on y trouve des descriptions précises des silences, des regards, des gestes, qui humanisent l'accusé et le rendent émotionnellement accessible au lecteur. Cette mise en scène de la souffrance personnelle crée un effet d'identification, renforcé par la juxtaposition fréquente entre la stature présidentielle

passée et l'épreuve judiciaire présente. Le contraste ainsi construit participe à l'élaboration d'un récit de déchéance injustifiée.

L'un des axes structurants du discours du *Figaro* réside dans sa critique du Parquet national financier, présenté de manière récurrente comme une institution politisée ou excessive dans ses prérogatives. Le vocabulaire employé pour désigner ses actions est souvent péjoratif : « enquête intrusive », « zèle disproportionné », « dérive inquisitoriale ». Certains articles vont jusqu'à suggérer l'existence d'une forme de persécution institutionnelle, voire d'un règlement de comptes politique, comme en témoigne la formule « le bras judiciaire d'un pouvoir invisible » employée dans une chronique du 2 novembre 2020.

Cette dénonciation se nourrit de la focalisation sur des détails procéduraux (durée de l'instruction, usage des fadettes, présence policière) qui, mis bout à bout, construisent une image d'un appareil judiciaire hostile. Le cadrage adopté vise à remettre en cause non pas seulement les preuves ou les faits, mais la légitimité même des poursuites engagées.

Le *Figaro* accorde une place importante aux déclarations de Nicolas Sarkozy, souvent reproduites dans leur intégralité, sans médiation critique. L'effet recherché est double : donner la parole à l'accusé dans un registre de sincérité, et installer un lien direct avec le lecteur. Les phrases les plus percutantes (« Je suis ici pour laver mon honneur », « Je n'ai jamais trahi la confiance des Français ») sont mises en exergue, parfois en intertitres, conférant à ces propos un statut quasi axiologique.

À l'inverse, les voix de l'accusation sont peu présentes, souvent résumées de manière sommaire, voire absentes des comptes rendus. Le déséquilibre des sources citées renforce l'impression d'un récit univoque. Loin d'un pluralisme énonciatif, la parole judiciaire est minorée au profit d'un discours de défense personnalisé et valorisé.

Les trois affaires judiciaires sont traitées selon des modalités proches, bien que chacune fasse l'objet de cadrages spécifiques. Dans l'affaire Bismuth, le *Figaro* s'emploie à minorer la valeur probatoire des écoutes téléphoniques : celles-ci sont qualifiées de « pièces molles », de « conversations floues », et le doute est constamment suggéré (« peut-on vraiment parler de pacte ? »).

Dans l'affaire Bygmalion, la stratégie du journal repose sur la dilution des responsabilités : les dépassements de dépenses sont décrits comme des « erreurs de campagne », des « dérives

structurelles », plutôt que comme des actes délibérés. Le lexique de la faute collective et de la technicité administrative est privilégié.

Enfin, concernant le financement libyen, *Le Figaro* mobilise un lexique de l’invraisemblance et du soupçon d’instrumentalisation politique : les accusations sont jugées « rocambolesques », « extravagantes », et sont présentées comme des « éléments non vérifiés », relevant plus du roman d’espionnage que de la preuve judiciaire. Ce traitement vise à affaiblir la crédibilité du dossier tout en réhabilitant la figure de Sarkozy.

L’ensemble de ces éléments permet de conclure que *Le Figaro* construit, affaire après affaire, un contre-récit structuré, dans lequel Nicolas Sarkozy apparaît comme un homme debout face à l’injustice, et non comme un justiciable confronté à ses responsabilités. Cette stratégie de mise en récit repose sur une grammaire discursive cohérente, au service d’une mémoire politique réparatrice.

### 5.2. *Le Monde*

Contrairement à la posture narrative adoptée par *Le Figaro*, *Le Monde* privilégie une approche distanciée, centrée sur la restitution des faits, la contextualisation institutionnelle et la mise en regard des arguments contradictoires. Le journal revendique une éthique de la neutralité et une rigueur analytique, qui se traduisent par une écriture sobre, une sélection équilibrée des sources, et un effort constant de mise en perspective. Dans le traitement des affaires judiciaires concernant Nicolas Sarkozy, cette ligne éditoriale produit un récit à dominance factuelle, dans lequel l’ancien président est présenté moins comme une victime ou un héros que comme un acteur politique confronté à un appareil judiciaire structuré.

Les articles du *Monde* consacrés aux différentes affaires sont rédigés dans un style informatif, peu chargé émotionnellement, avec une forte prédominance des faits procéduraux. Les titres évitent les formules spectaculaires ou les jugements implicites. Ils s’en tiennent à une formulation descriptive, de type : « Nicolas Sarkozy face aux juges pour l’affaire des écoutes », ou « Ouverture du procès Bygmalion ». Ce choix délibéré de sobriété contraste avec les titres dramatisants du *Figaro* ou ironiques de *Libération*.

Le corps des articles suit une organisation claire, souvent chronologique, alternant rappel des faits, citations extraites des audiences, et précisions juridiques. Les informations sont hiérarchisées de manière à offrir au lecteur une compréhension progressive des enjeux, sans surinterprétation. Cette structuration vise à objectiver le traitement et à éviter tout effet d’enrôlement affectif ou polémique.

*Le Monde* s'efforce de restituer l'ensemble des points de vue impliqués : les propos de Nicolas Sarkozy sont rapportés au même titre que ceux de l'accusation, des avocats, des magistrats et parfois même d'experts extérieurs. Le journal accorde une importance particulière au pluralisme énonciatif, en insérant des guillemets, des formules d'attribution (« selon l'avocat de la défense », « affirme le procureur », « déclare le président du tribunal »), et en évitant les reformulations interprétatives.

Le lexique employé est mesuré, préférant les termes techniques ou neutres aux vocables connotés. Ainsi, on parlera d'« écoutes judiciaires » plutôt que d'« enregistrements intrusifs », de « financement irrégulier » plutôt que de « fraude massive ». Cette modération lexicale contribue à préserver une posture analytique, tout en laissant au lecteur la responsabilité de l'interprétation morale ou politique.

De plus, *Le Monde* ne manque pas d'exprimer son ressenti vis-à-vis de M. Nicolas Sarkozy qu'il décrit comme un homme « hors la loi », un homme qui transgresse toutes les lois au nom de son titre ou de son rang de président de la République. Il est également considéré comme un délinquant : la preuve, Stéphanie Marteau, dans ses propos, parle de Pierre Haïk comme un « avocat éruptif des voyous ». Autrement dit, étant donné que le couple défend Nicolas Sarkozy, ce dernier est donc traité de « voyou ». De plus, le plus surprenant pour la journaliste est que Pierre Haïk est un « homme de gauche défendant des ministres de droite ». Pour *Le Monde*, Nicolas Sarkozy est un truand, un homme malhonnête et manipulateur. D'ailleurs, pour illustrer la malhonnêteté de Nicolas Sarkozy, Gérard DAVET et Fabrice Lhomme, deux journalistes du journal *Le Monde* le décrivent dans leur ouvrage *La Haine* comme étant un homme qui n'assume pas ses erreurs et préfère rejeter la faute sur les autres.

Selon le site *Médiapart*, les deux hommes se savent écoutés mais pas sur leurs téléphones respectifs. En effet, M. Nicolas Sarkozy met en scène de fausses discussions « pour donner l'impression d'avoir une conversation ». Selon Médiapart, les deux hommes suivent de près les enquêtes concernant l'ancien président. Le site nous révèle également que M. Nicolas Sarkozy aurait mis en place un cabinet noir grâce à un réseau d'informateurs, ce qui a permis à l'ancien président d'être informé sur les enquêtes en cours.<sup>9</sup> Ces informations de *Médiapart* nous laissent croire que l'ex-chef d'État a effectivement une main mise dans cette affaire. Ce qui justifie également le fait que M. Nicolas Sarkozy a usé de son rang de président de la

---

<sup>9</sup> Citation tirée du site du magazine *Franceinfo* : [https://www.francetvinfo.fr/ecoutes-de-nicolas-sarkozy-revelations-du-site-mediapart\\_556289.html](https://www.francetvinfo.fr/ecoutes-de-nicolas-sarkozy-revelations-du-site-mediapart_556289.html)

République afin d'obtenir un poste honorifique pour M. Gilbert Azibert à Monaco. De plus, après l'affaire Bettencourt, les deux amis traitent les juges d'instruction de « bâtards de Bordeaux ». Selon les révélations des extraits publiés par *Médiapart*, Me Herzog affirme effectivement que Gilbert Azibert a eu un rôle à jouer dans l'annulation de la saisie des agendas de M. Nicolas Sarkozy dans l'enquête concernant l'affaire Bettencourt. Me Herzog, dans ces extraits, rassure l'ancien président que la saisie a été annulée et déclare : « il a bossé » le 29 janvier 2014. Avec autant de preuves incriminant l'ancien président, il devrait avoir besoin d'une défense solide pour se sortir de cette situation compromettante. Etant donné que Me Herzog, son avocat, est également mis en cause dans cette affaire, M. Nicolas Sarkozy ne saurait plus compter sur son ami pour le défendre.

Un autre trait caractéristique du *Monde* est sa capacité à replacer les affaires dans un cadre historique et institutionnel plus large. Plutôt que de se concentrer exclusivement sur la personnalité de Nicolas Sarkozy, le journal interroge les implications du procès pour le fonctionnement de la justice, la séparation des pouvoirs et la vie politique française. Cette contextualisation produit une mise à distance critique, qui dépasse le cadre de la chronique judiciaire.

Par exemple, dans ses articles sur l'affaire Bismuth, *Le Monde* évoque les débats sur l'encadrement des écoutes, les précédents jurisprudentiels, et les tensions entre pouvoir exécutif et autorité judiciaire. Concernant l'affaire Bygmalion, l'analyse s'étend aux pratiques de financement des campagnes électorales sous la Ve République. Enfin, dans l'affaire du financement libyen, le journal rappelle les enjeux géopolitiques et les fragilités probatoires inhérentes à une enquête transnationale.

Dans le traitement de l'affaire Bismuth, *Le Monde* restitue avec rigueur les enjeux juridiques soulevés par les écoutes : le respect du secret professionnel, la recevabilité des preuves et la qualification de trafic d'influence. Le journal cite à la fois les arguments de la défense, fondés sur l'atteinte aux droits fondamentaux et ceux de l'accusation, insistant sur la gravité des actes présumés. Aucune des positions n'est mise en avant de manière privilégiée.

En ce qui concerne l'affaire Bygmalion, *Le Monde* s'intéresse aux mécanismes administratifs ayant permis les fausses factures, en exposant la complexité des circuits de financement et les responsabilités différencierées des acteurs impliqués. Le journal souligne la ligne de défense de Sarkozy (ignorance des montages frauduleux) tout en évoquant les éléments à charge présentés par l'accusation.

Enfin, pour ce qui est de l'affaire libyenne, *Le Monde* met en lumière les incertitudes entourant le dossier, tout en refusant de le disqualifier a priori. Le journal précise les difficultés d'instruction, la nature des témoignages, les enjeux diplomatiques. Il rend compte des avancées et des blocages, dans un souci d'équité informative. Cependant, il révèle certaines informations que *Le Figaro* a volontairement omis de divulguer. Ainsi, il cite *Mediapart* qui est un quotidien en ligne réputé pour sa fiabilité. Ce quotidien nous révèle avoir un document attestant de la transaction faite entre le régime de Mouammar Kadhafi et celui de l'ancien président. Ziad Takieddine affirme lui-même avoir transporté trois valises d'argent de la Libye. Cet argent, il l'aurait remis à Claude Guéant, l'un des proches de l'ancien président. *Mediapart* nous parle d'une somme de cinquante millions d'euros que le régime de Mouammar Kadhafi aurait mis à la disposition de l'ancien président lors de sa campagne électorale victorieuse de 2007. Faits que l'ancien chef d'Etat ne reconnaît pas. Il a d'ailleurs fait un recours afin d'annuler l'enquête sur ce financement, recours qui a été rejeté.

En somme, *Le Monde* propose un traitement qui se veut à la fois équilibré, rigoureux et analytique. Loin de construire un récit héroïque ou accusatoire, il offre au lecteur les éléments nécessaires pour se forger un jugement éclairé. Ce positionnement éditorial correspond à une conception classique de la presse comme service d'information au sens noble du terme à mi-chemin entre la rigueur documentaire et la conscience civique.

### 5.3. *Libération*

À l'opposé de la tonalité empathique du *Figaro* et de la neutralité analytique revendiquée par *Le Monde*, *Libération* adopte une posture résolument critique à l'égard de Nicolas Sarkozy et du traitement médiatique habituellement réservé aux figures d'autorité. Le journal, fidèle à sa tradition d'engagement politique et de journalisme d'investigation, construit un récit dans lequel la parole de l'ancien président est systématiquement interrogée, confrontée, voire déstabilisée. Loin de ménager l'accusé, *Libération* inscrit les affaires judiciaires dans une perspective plus large de dénonciation des priviléges, de la verticalité du pouvoir et des stratégies de défense médiatiques.

Le style de *Libération* se distingue par une utilisation fréquente de l'ironie, de la satire et de la distanciation critique. Les titres sont souvent formulés sur un mode interro-négatif ou insinuant (« Sarkozy victime ? Vraiment ? »), les intertitres recourent à des formules frappantes (« L'ex-président dans les cordes ») et les introductions d'articles cherchent à susciter une réaction du lecteur en dénonçant les contradictions du discours de l'accusé.

Ce recours à l'ironie ne relève pas seulement d'une stratégie stylistique : il constitue un procédé d'argumentation qui vise à fragiliser la crédibilité du récit de défense. En exposant les écarts entre les déclarations publiques et les éléments du dossier judiciaire, *Libération* déconstruit méthodiquement l'image d'un homme injustement accusé. Cette posture critique repose sur une méfiance structurelle à l'égard des puissants et sur une volonté explicite de rééquilibrer les rapports de force symboliques entre justiciables ordinaires et figures d'autorité.

L'un des traits caractéristiques du traitement de *Libération* réside dans la mise en doute récurrente des arguments avancés par Nicolas Sarkozy et par ses avocats. La parole de l'ancien président est systématiquement confrontée aux faits, mise en perspective avec les éléments de procédure, et parfois même reformulée de manière critique. Le journal recourt à des expressions comme « tentative de diversion », « stratégie de victimisation bien rodée », ou encore « indignation sélective », pour qualifier ses interventions médiatiques ou ses plaidoiries.

En analysant certains articles publiés dans *Libération*, nous constatons que, tout comme *Le Monde*, le quotidien est convaincu de la culpabilité de Nicolas Sarkozy. Il est également considéré comme un manipulateur et un homme malhonnête. Dans un article de *Libération* intitulé « Sarkozy-Takieddine : le paradoxe du menteur », nous voyons bien cet ancien président manipulateur : celui qui avait bien souvent traité Ziad Takieddine de menteur se trouve aujourd'hui à saluer son honnêteté quand les faits l'arrangent. En effet, depuis le début de l'affaire du financement libyen, Nicolas Sarkozy avait exprimé son mécontentement face aux déclarations de Ziad Takieddine, il ne comprenait pas comment la justice pouvait croire un homme aussi versatile. Depuis le revirement de l'homme d'affaires, l'ancien chef de l'État salue l'honnêteté autrefois contestée de ce dernier. Cette réaction en dit long sur la crédibilité de l'ancien président. L'expression « paradoxe du menteur » décrit parfaitement Nicolas Sarkozy.

De tous les articles de *Libération* analysés, aucun ne fait référence à une quelconque machination ou revanche. Les éléments apportés dans les différents articles nous amènent à nous remettre en question sur plusieurs aspects et arguments évoqués dans *Le Figaro*. Aucun des arguments émis par le quotidien *Le Figaro* ne prouve l'innocence de l'ancien locataire de l'Élysée. À contrario, *Libération* et *Le Monde* ont apporté des éléments tangibles dans les différents articles qui permettent d'incriminer l'ancien président. Les journalistes du *Monde* par exemple ont mené des enquêtes sur les différentes affaires impliquant Nicolas Sarkozy et ont même des témoins qui attestent de sa culpabilité. De plus, Jérôme Lavrilleux, qui faisait partie du comité de campagne de l'ex-chef de l'État, affirme avoir été informé du système de fausse facturation mis en place afin de masquer les coûts excédents de la campagne. Il affirme

également que Nicolas Sarkozy était au courant de la mise en place de ce système. En outre, un documentaire montrant Mouammar Kadhafi avouant avoir donné de l'argent à l'ancien président confirme également sa culpabilité.

Les citations sont souvent encadrées par des commentaires éditoriaux explicites, qui en restreignent la portée persuasive. Par exemple, une déclaration de Sarkozy affirmant « Je n'ai jamais reçu un centime de Kadhafi » peut être immédiatement suivie d'un paragraphe détaillant les éléments du dossier libyen ou les contradictions entre témoignages. Ce travail de contre-discours vise à désamorcer toute tentative de captation de la sympathie du lecteur.

*Libération* inscrit les affaires Sarkozy dans un horizon argumentatif plus vaste, qui dépasse la seule dimension judiciaire pour toucher aux fondements démocratiques. Les articles insistent sur les risques d'impunité des élites, les limites de l'indépendance judiciaire face aux pressions politiques et la nécessité d'une justice égale pour tous. Ce cadrage institutionnel donne au traitement de l'actualité judiciaire une portée civique et symbolique.

Les termes employés traduisent cette orientation : il est question de « devoir de vérité », de « responsabilité politique », de « restaurer la confiance dans les institutions ». À travers ces formules, le journal s'érite en contre-pouvoir critique, soucieux de rappeler que le respect de la justice est une condition de légitimité démocratique, même (et surtout) lorsqu'il s'agit d'un ancien président de la République.

Dans l'affaire Bismuth, *Libération* met en lumière le caractère dérogatoire des pratiques de communication entre Sarkozy et son avocat. Le journal souligne les enjeux juridiques liés à l'usage d'un téléphone sous pseudonyme, la qualification de trafic d'influence, et les implications déontologiques de la défense. Les articles insistent sur les éléments à charge tout en relativisant les tentatives de justification.

Pour ce qui est de l'affaire Bygmalion, *Libération* adopte un ton plus accusatoire, décrivant une organisation sophistiquée de dissimulation comptable, et déplorant l'absence de reconnaissance de responsabilité de la part de Sarkozy. Le journal souligne l'écart entre la défense fondée sur la méconnaissance et les documents produits au cours du procès.

Enfin, dans l'affaire libyenne, le traitement s'appuie sur une critique des stratégies de délégitimation des témoins et de disqualification des journalistes d'investigation. *Libération* valorise les enquêtes internationales et met en évidence les mécanismes présumés de financement opaque, tout en admettant la complexité de la preuve judiciaire.

Cependant, il est nécessaire de préciser que nous sommes face à un conflit d'intérêt dans le cadre de cette analyse. En effet, *Le Figaro* est un journal de droite et le patron du quotidien est un ami proche de Nicolas Sarkozy ; il n'est donc pas étonnant que toutes les apparitions télévisées et les interviews de l'ancien chef de l'État se faisaient devant *Le Figaro*. Compte tenu de cette familiarité entre l'ancien locataire de l'Élysée et le patron du *Figaro*, il est d'autant plus évident que le quotidien cherchera à présenter ce dernier sous son meilleur jour.

En revanche, *Le Monde* et *Libération* sont des journaux de centre-gauche et de gauche respectivement d'où leur positionnement en ce qui concerne la culpabilité de l'ancien chef de l'État. Il faut également noter que les deux journaux ne sont pas pour autant fiables car ils appartiennent à deux partis opposants de l'ancien chef de l'État.

En définitive, *Libération* développe un récit alternatif dans lequel le registre critique, la vigilance démocratique et l'investigation structurent une posture éditoriale assumée. Loin de chercher l'équilibre ou la neutralité, le journal revendique un positionnement fondé sur la responsabilité citoyenne du journalisme face aux enjeux de transparence et de justice.

En égard à ce qui précède, force est de constater que l'analyse conjointe des traitements médiatiques proposés par *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération* permet de dégager trois régimes discursifs distincts, qui traduisent des positionnements éditoriaux contrastés face à la judiciarisation de la vie politique. En confrontant ces trois récits, il devient possible de mettre à la lumière les logiques de polarisation, de sélection narrative et d'orientation interprétative qui structurent la perception publique des affaires impliquant Nicolas Sarkozy.

Les matériaux étudiés révèlent une hétérogénéité marquée dans les modes de traitement journalistique. *Le Figaro* adopte une posture compassionnelle et apologétique, fondée sur la victimisation de l'accusé, la dramatisation du contexte judiciaire et la mise en cause du Parquet national financier. À l'inverse, *Libération* privilégie une stratégie critique, combinant confrontation directe, désacralisation du discours sarkozyste et mise en perspective des rapports de pouvoir. Entre ces deux pôles, *Le Monde* occupe une position d'équilibre, s'efforçant de restituer les faits dans leur complexité procédurale, sans céder aux effets de dramatisation ou d'engagement polémique.

Cette diversité se manifeste également dans le registre lexical : là où *Le Figaro* use d'un vocabulaire mélioratif et empathique, *Libération* recourt à un lexique accusatoire, parfois ironique, tandis que *Le Monde* privilégie des termes techniques, neutres et juridiquement précis. De même, la place accordée aux citations diffère fortement : *Le Figaro* met en avant la parole

de Sarkozy comme vecteur de sincérité, *Libération* la déconstruit méthodiquement, et *Le Monde* la restitue avec précaution, en la confrontant à d'autres sources.

La tonalité générale des articles a un impact direct sur la manière dont le lecteur interprète les faits et se positionne à l'égard de l'accusé. Le ton empathique du *Figaro* crée une proximité émotionnelle avec Sarkozy, invitant à une lecture morale de l'affaire, centrée sur l'injustice subie. À l'opposé, le ton incisif de *Libération* favorise une lecture politique et critique, qui rejette les stratégies de victimisation comme autant de formes de manipulation médiatique. Quant au journal *Le Monde*, sa tonalité analytique tend à favoriser une réception rationnelle et distanciée, fondée sur l'évaluation des éléments factuels.

Ces tonalités ne sont pas seulement stylistiques : elles traduisent des postures interprétatives, qui orientent la mémoire politique des événements. Selon le journal lu, le lecteur ne retiendra pas les mêmes éléments, n'accordera pas la même crédibilité aux arguments avancés et ne construira pas le même jugement sur la responsabilité ou l'innocence de l'ancien président.

En croisant les observations, il est possible d'élaborer une typologie des récits médiatiques proposés par les trois titres étudiés. *Le Figaro* propose un récit de réhabilitation, où l'ancien président est présenté comme un homme persécuté, résilient, et injustement ciblé. *Le Monde* développe un récit de clarification, centré sur la compréhension des mécanismes judiciaires, sans volonté d'héroïsation ou de disqualification. *Libération*, enfin, construit un récit de dévoilement critique, visant à mettre au jour les logiques d'impunité, de communication stratégique et de captation de l'opinion publique.

Ces récits ne sont pas neutres : ils contribuent à construire des mémoires concurrentes, des perceptions fragmentées de la réalité judiciaire et politique, et participent à la polarisation de l'espace médiatique français. Ils traduisent aussi des conceptions différentes du rôle de la presse : relais d'une parole politique, arbitre des faits, ou contre-pouvoir citoyen.

L'enjeu de cette analyse dépasse la seule restitution des différences éditoriales. Elle met en lumière la manière dont la presse contribue à la fabrique d'une mémoire politique différenciée, en sélectionnant les faits à mettre en récit, les figures à valoriser ou à critiquer, et les registres d'interprétation à mobiliser. Dans le cas de Nicolas Sarkozy, cette fabrique mémorielle est particulièrement sensible, car elle touche à la représentation d'un ancien chef d'État, à l'image de la justice, et aux normes de responsabilité publique.

Le pluralisme des médias constitue en cela une richesse démocratique, mais il pose également la question de la fragmentation de la vérité publique. Lorsque chaque journal propose un récit profondément différent du même événement, c'est la possibilité d'un consensus interprétatif qui se trouve fragilisée. D'où l'importance d'une lecture critique, consciente des cadrages, des implicites et des effets de style. Ce travail d'analyse comparative entend y contribuer, en révélant les mécanismes par lesquels l'information devient interprétation, et le récit, un outil de pouvoir symbolique.

Au sortir de cette analyse, force est de noter que l'étude comparative des traitements médiatiques réservés aux affaires judiciaires de Nicolas Sarkozy par *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération* met en lumière la diversité des logiques rédactionnelles à l'œuvre dans la presse française. Ces logiques ne se résument pas à de simples différences stylistiques ou narratives ; elles relèvent de postures éditoriales ancrées dans des conceptions distinctes du rôle du journalisme dans l'espace public démocratique.

*Le Figaro*, par une mise en récit compassionnelle et une rhétorique de la victimisation, construit un contre-discours dans lequel l'ancien président est présenté comme une figure injustement accablée. En contrepoint, *Libération* développe un discours critique fondé sur la mise en cause des priviléges, la dénonciation des stratégies de communication et l'exigence de justice égalitaire. Entre ces deux pôles, *Le Monde* maintient une ligne de neutralité analytique, fondée sur la contextualisation, la pluralité des sources et une rigueur factuelle constante.

Ces traitements différenciés ne sont pas sans effet sur la structuration de l'opinion publique. En orientant la perception des faits, en valorisant certaines voix au détriment d'autres, ou encore en sélectionnant des figures discursives particulières, chaque média participe à la fabrication d'une mémoire politique spécifique. Il ne s'agit pas simplement d'informer, mais de configurer les cadres à travers lesquels les événements sont compris, discutés et jugés.

Dans un contexte de défiance croissante à l'égard des institutions, y compris judiciaires et médiatiques, cette analyse rappelle l'importance d'une lecture critique de l'information. Elle invite à considérer les récits médiatiques non comme des reflets objectifs du réel, mais comme des constructions sémantiques, orientées, façonnées par des logiques économiques, idéologiques et professionnelles.

Les limites de cette étude tiennent à son corpus délimité et à la subjectivité inhérente à toute analyse discursive. Néanmoins, elle ouvre des perspectives fécondes pour d'autres recherches : analyses diachroniques sur l'évolution des postures éditoriales, enquêtes sur la

réception de ces récits par le lectorat, ou encore études comparées à l'échelle européenne ou internationale.

En définitive, la presse écrite demeure un lieu central de production du sens politique. En croisant les regards portés par *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération* sur les affaires Sarkozy, ce travail met en évidence la manière dont le traitement médiatique contribue à façonner les contours de la responsabilité publique, à interroger la légitimité des institutions, et à construire les figures du pouvoir contemporain.

#### **5.4. Regard critique sur la couverture médiatique du procès Sarkozy par *Le Figaro***

L'analyse du traitement journalistique réservé aux affaires judiciaires de Nicolas Sarkozy par *Le Figaro* révèle une tension persistante entre information et engagement idéologique. À la croisée du journalisme politique et du récit judiciaire, le quotidien adopte une posture qui interroge à la fois ses choix éditoriaux, ses procédés rhétoriques et ses effets potentiels sur l'opinion publique.

Dès les premières publications liées aux affaires dites « Bismuth », « Bygmalion » ou encore « financement libyen », le journal opte pour un cadrage qui tend à décentrer le regard du lecteur de l'objet judiciaire stricto sensu, pour le recentrer sur la figure de Nicolas Sarkozy en tant que personne, ancien président et homme d'État. Cette stratégie narrative produit un double effet : d'une part, elle personnalise à l'extrême les enjeux en valorisant le ressenti, les émotions et l'honneur présumé du mis en cause ; d'autre part, elle délégitime indirectement le fonctionnement de l'appareil judiciaire, présenté comme partial, procédurier ou instrumentalisé. Sur le plan discursif, cette orientation se traduit par une rhétorique de la victimisation et du soupçon. L'acharnement judiciaire devient un leitmotiv et les titres, souvent formulés en termes pathétiques ou dénonciateurs (« dossier vide », « machination », « affaire kafkaïenne ») orientent fortement la lecture. Les figures d'autorité mobilisées dans les articles sont en majorité issues du cercle de défense de Sarkozy, et les citations à charge sont rarement commentées ou confrontées à une expertise contradictoire. Cette absence de pluralisme dans le choix des intervenants fragilise l'équilibre du discours et réduit la portée critique attendue d'un média généraliste de référence.

Il convient également de souligner l'usage récurrent d'un lexique atténuateur. Les faits reprochés sont qualifiés d'« irrégularités », de « malentendus » ou de « dérives administratives », tandis que les termes plus explicites comme « fraude » ou « corruption » sont rarement employés sans précaution. Une telle sémantique participe à un processus de

banalisation qui contribue à réécrire les enjeux judiciaires dans une tonalité politique et émotionnelle.

Par ailleurs, le journal semble opérer un déplacement du questionnement moral vers une problématisation institutionnelle. En insistant sur les failles de procédure, les contradictions de l'accusation, ou encore les « hasards » de calendrier entre enquêtes judiciaires et échéances électorales, *Le Figaro* construit une trame implicite dans laquelle l'ancien président apparaît non pas comme un suspect ordinaire, mais comme le centre d'un système d'exception répressif. Cette construction est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur des analogies culturelles fortes, telles que la référence au *Comte de Monte-Cristo*, qui ancre le récit dans une mythologie républicaine du héros injustement déchu.

Enfin, la place accordée à la parole de Nicolas Sarkozy lui-même est symptomatique d'un déséquilibre structurel. L'accusé n'est pas seulement cité, il est mis en scène : ses silences, ses regards, ses gestes, sont interprétés avec une attention qui frôle parfois l'hagiographie. L'effet de proximité ainsi créé renforce l'adhésion du lecteur à une vision empathique du prévenu, au détriment d'une lecture rigoureusement factuelle des éléments du dossier.

Ainsi, si *Le Figaro* ne rompt pas formellement avec les exigences du journalisme judiciaire, il infléchit son traitement en faveur d'une lecture politique assumée, qui mêle défense d'une figure tutélaire de la droite à une critique structurelle de l'institution judiciaire. Ce traitement pose dès lors une question fondamentale : jusqu'où un média peut-il s'engager sans compromettre la déontologie de l'information ? Et plus largement, quel rôle joue la presse dans la construction de la mémoire judiciaire d'un ancien président de la République ?

## 6. CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail s'est attaché à analyser la manière dont *Le Figaro*, quotidien historiquement positionné à droite de l'échiquier politique, a traité les différentes affaires judiciaires mettant en cause Nicolas Sarkozy. L'hypothèse de départ, selon laquelle le journal adopte une posture éditoriale favorable à l'ancien président, a été confortée par l'étude approfondie des titres, du choix des sources, de la mise en récit et des procédés linguistiques mobilisés.

Notre problématique, centrée sur la façon dont un média peut participer à la construction d'une représentation idéologiquement orientée d'un procès politique, a trouvé un écho dans les pratiques observées. À travers la sélection des voix, l'emphase sur la souffrance de l'accusé, la critique du fonctionnement judiciaire et la mise en avant d'une rhétorique de la machination, *Le Figaro* propose un récit alternatif qui dépasse la simple fonction d'information.

La question de la culpabilité de Nicolas Sarkozy est bien sûr au cœur des débats dans le journal. Les titres du quotidien de droite aborde plus la thématique de l'innocence de l'ex-chef de l'État, les propos des intervenants du parti de droite sont recueillis dans davantage d'articles.

La question de l'innocence de Nicolas Sarkozy a également fait couler beaucoup d'encre. Nicolas Sarkozy est la personne qui s'exprime le plus dans les différents articles du *Figaro*, ce qui est assez logique étant donné qu'il est le principal mis en cause. Tout au long de l'analyse du discours du *Figaro*, nous avons pu constater que le quotidien a perdu de vue sa principale mission qui est d'informer les lecteurs de manière désintéressée, il s'est plutôt laissé guidé par son choix politique dans la diffusion de l'information. Les lecteurs se retrouvent de ce fait contraint à contrecœur, de partager le point de vue du quotidien.

En outre, les journalistes sont convaincus de l'innocence de Nicolas Sarkozy et voient dans les différents procès de ce dernier une machination ou encore une revanche des juges et magistrats. Selon *Le Figaro*, Nicolas Sarkozy est une victime qui paie pour avoir autrefois traité les juges et magistrats de « petits pois ».

Durant les différentes interviews accordées à l'ancien chef de l'État par *Le Figaro*, nous remarquons que les questions sont minutieusement choisies et toutes tendent à innocenter Nicolas Sarkozy et incriminer les juges et magistrats. D'ailleurs, la question « faut-il y voir une vengeance des magistrats, que vous aviez appelés les « petits pois » quand vous étiez chef de l'État ? » le montre clairement. *Le Figaro* soutient *mordicus* que Nicolas Sarkozy est innocent et qu'il est victime d'une machination.

Cependant, les journalistes, dans les différents articles, reconnaissent également que l'ancien locataire de l'Élysée n'est pas aussi innocent qu'il le laisse penser. Ils n'ont pas manqué de reconnaître qu'il y avait une grande différence dans le financement des différentes campagnes de l'ex-chef de l'État. De plus, dans l'affaire libyenne, le titre « un intermédiaire qui parle beaucoup trop » montre à suffisance que les journalistes sont d'avis que l'ancien président de la République n'est pas aussi innocent qu'il le dit.

Nous pouvons constater des surprises quant au traitement des différentes affaires dont Nicolas Sarkozy fait l'objet. *Le Figaro*, qu'on imaginait plus souple avec Nicolas Sarkozy, publie des articles en la défaveur de celui-ci.

Nous constatons également que bien que le quotidien reconnaisse la culpabilité de l'ancien président, il omet volontairement de communiquer des informations claires aux lecteurs ou encore il est assez ambigu dans ses propos. Dans sa volonté de préserver l'image de son leader Nicolas Sarkozy, il se décrédibilise aux yeux des lecteurs qui, à un moment donné, se trouvent confus et ne savent plus quelle information garder et laquelle rejeter.

Cette couverture contribue à la production d'un contre-discours dans lequel Nicolas Sarkozy n'est pas seulement un justiciable mais un symbole d'injustice et de persécution. Ce récit, véhiculé de manière subtile ou explicite, repose sur une stratégie d'identification avec le lecteur, sollicitant son empathie et renforçant la défiance à l'égard des institutions judiciaires.

En croisant cette analyse avec les traitements proposés par d'autres quotidiens, tels que *Le Monde* ou *Libération*, on constate une polarisation croissante de l'espace médiatique. Chaque média tend à refléter, sinon à renforcer, les clivages idéologiques présents dans la société. *Le Monde*, quotidien de gauche, ne manque pas de montrer son positionnement dans ses différents articles. Il soutient sans relâche que l'ancien chef de l'État est coupable et utilise des termes assez rudes pour le caractériser : « délinquant », un « hors la loi », ou « un homme malhonnête et manipulateur ». *Libération*, quant à lui, est du même avis que le quotidien *Le Monde*. Nicolas Sarkozy est un « voyou ».

*Le Figaro* apparaît alors comme le vecteur d'un discours de légitimation politique, dans lequel la figure de Nicolas Sarkozy est construite comme celle d'un homme d'État injustement mis en cause.

En conclusion, ce mémoire met en lumière la nécessité de développer une lecture critique des récits médiatiques, notamment lorsqu'ils concernent des figures politiques

majeures. Il souligne également le rôle crucial des médias dans la fabrique de l'opinion publique et la construction des représentations collectives autour de la justice. Dans le cas du journal *Le Figaro*, le traitement réservé à Nicolas Sarkozy illustre comment une ligne éditoriale peut infléchir la perception d'un événement judiciaire, au point de redéfinir les termes mêmes du débat démocratique. Du fait de son appartenance au parti de droite, *Le Figaro* est partagé entre garder une certaine crédibilité aux yeux des lecteurs et éviter de ternir l'image de Nicolas Sarkozy qui est, non seulement un partisan de droite comme le quotidien, mais également un proche du patron dudit quotidien. En définitive, le traitement des affaires judiciaires de Nicolas Sarkozy par *Le Figaro* participe à un double mouvement : d'une part, la défense médiatique d'une figure politique marquante de la droite française ; d'autre part, une remise en cause implicite du fonctionnement institutionnel de la justice dans notre démocratie. Ce processus de médiatisation engagée n'est pas sans conséquences : il contribue à polariser davantage l'opinion publique, à fragiliser l'autorité judiciaire et à brouiller la frontière entre journalisme d'information et journalisme d'opinion.

Ainsi, cette étude éclaire le rôle central que jouent aujourd'hui les médias dans la fabrication des représentations politiques et judiciaires. Dans un contexte de défiance croissante envers les institutions, le traitement des affaires Sarkozy par *Le Figaro* constitue un cas d'école particulièrement instructif des nouvelles dynamiques d'influence médiatique dans l'espace public français. Rappelons que ce travail ne portait que sur 3 affaires mais d'autres journaux, y compris ceux qui ont fait l'objet de notre travail ont émis l'hypothèse selon laquelle Nicolas Sarkozy aurait une main mise dans l'assassinat de Mouammar Kadhafi et dans l'intervention des forces armées françaises en Libye. Il serait donc intéressant d'élargir le corpus afin de vérifier cette hypothèse.

## **7. BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages consultés :**

CHARAUDEAU, P. (1983). *Langages et discours. Eléments des sémiolinguistiques*. Hachette Université.

DAVET, G., & LHOMME, F. (2011). *Sarko s'est tué*. Stocks.

DAVET, G., & LHOMME, F. (2019). *La Haine*. Fayard.

GRACIET, C. (2013). *Sarkozy-Kadhafi : Histoire secrète d'une trahison*. Seuils.

KRIEG-PLANQUE, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Armand Colin.

RINGOOT, R. (2014). *Analyser les discours de presse*. Armand Colin.

### **Articles de presse journalistique :**

Challenges. (2016, novembre 15). *Takieddine, Sarkozy et les valises d'argent libyen : Révélations explosives de Mediapart*. [https://www.challenges.fr/politique/takieddine-sarkozy-et-les-valises-d-argent-libyen-revelations-explosives-de-mediapart\\_438452](https://www.challenges.fr/politique/takieddine-sarkozy-et-les-valises-d-argent-libyen-revelations-explosives-de-mediapart_438452)

La Tribune. (2011, août 5). *Financement politique : Mediapart publie des documents gênants pour Nicolas Sarkozy*. <https://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20110805trib000641121/financement-politique-mediapart-publie-des-documents-genants-pour-nicolas-sarkozy.html>

Le télégramme avec AFP. (2012, avril 30). *Financement de campagne. Pour Mediapart, Sarkozy a préféré “l'intimidation” au “débat public*. <https://www.letelegramme.fr/elections/presidentielle/financement-de-campagne-pour-mediapart-sarkozy-a-prefere-l-intimidation-au-debat-public-16882.php>

Les échos. (2016, juin 3). *Financement libyen : Le document entre Sarkozy et Kadhafi est authentique, selon la justice française*. <https://www.lesechos.fr/2016/06/financement-libyen-le-document-entre-sarkozy-et-kadhafi-est-authentique-selon-la-justice-francaise-207552>

Libération. (2023, août 25). *Affaire libyenne : Nicolas Sarkozy sera jugé en 2025 pour le financement de sa campagne présidentielle de 2007*. [https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-libyenne-nicolas-sarkozy-sera-juge-en-2025-pour-le-financement-de-sa-campagne-presidentielle-de-2007-20230825\\_3ORELNH5H5BOFG3YZTTYPRI02Q/](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-libyenne-nicolas-sarkozy-sera-juge-en-2025-pour-le-financement-de-sa-campagne-presidentielle-de-2007-20230825_3ORELNH5H5BOFG3YZTTYPRI02Q/)

### **Sitographie :**

Franceinfo (Réalisateur). (2014). *Ecoutes de Nicolas Sarkozy : Révélations du site Médiapart ? [Papier]*. [https://www.francetvinfo.fr/ecoutes-de-nicolas-sarkozy-revelations-du-site-mediapart\\_556289.html](https://www.francetvinfo.fr/ecoutes-de-nicolas-sarkozy-revelations-du-site-mediapart_556289.html)

**Documentaire :**

imineo Documentaires (Réalisateur). (2017, mars 31). *Le président et le dictateur* [Documentaire ; Vidéo]. <https://youtu.be/KrJ5k12ACf0>

**Émission TV :**

PLENEL, E. (Réalisateur). (2016, novembre 16). Retour sur le financement libyen de Sarkozy (No. 3 ème édition) [Vidéo]. In *Mediapartlive*.

<https://www.youtube.com/watch?v=0owZuUux06k&t=1768s>

## 8. ANNEXES

- Article *Le Figaro (corpus)*

Tableau récapitulatif des 42 articles sélectionnés

N°	Articles
1	Nicolas Sarkozy : « Je ne peux accepter d'avoir été condamné pour ce que je n'ai pas fait », Publié le 3 mars 2021 par Durand-Souffland, Stéphane, Mourgue, Marion
2	Bygmalion : les aveux incomplets de Lavilleux, publié le 4 juin 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
3	Affaire des écoutes : deux ans ferme demandés contre Nicolas Sarkozy, publié le 9 décembre 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
4	Thierry Herzog : « il aura fallu plus de sept ans pour qu'enfin la vérité triomphe » publié le 15 juillet 2019 par Cornevin, Christophe
5	Affaire des écoutes : l'avocat de Sarkozy dénonce un « dossier poubelle » publié le 1 <sup>er</sup> décembre 2020 par Durand-Souffland, Stéphane
6	Au procès Bygmalion, Copé et les « couloirs parallèles » publié le 10 juin 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
7	Takieddine dédouane Nicolas Sarkozy publié le 12 novembre 2020 par Gonzalès, Paule
8	Procès Sarkozy : Azibert « jamais sollicité » publié le 23 décembre 2020 par Durand-Souffland, Stéphane
9	Affaire des écoutes : Sarkozy abat ses cartes d'emblée, publié le 6 décembre 2022 par Durand-Souffland, Stéphane
10	Bygmalion : la défense de Sarkozy plaide sa relaxe. Publié le 23 juin 2021. Publié par l'agence AFP, service société du <i>Figaro</i> , Société
11	Bygmalion : les prévenus passent et se défaussent. Publié le 27 mai 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
12	Bygmalion : l'ex-« directrice des ressources humaines » se défend. Publié le 1 <sup>er</sup> juin 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
13	Bygmalion : Sarkozy récuse la folie dépensièrre. Publié le 16 juin 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
14	Mise en examen et placé sous contrôle judiciaire, Nicolas Sarkozy contre-attaque. Publié le 23 mai 2018 par Mourgue, Marion
15	Nicolas Sarkozy déterminé à défendre son honneur. Publié le 13 novembre 2020 par Mourgue, Marion
16	Enfin à la barre, Nicolas Sarkozy passe à l'offensive. Publié le 8 décembre 2020 par Durand-Souffland, Stéphane
17	Affaire Sarkozy : Les révélations qui plongent le parquet financier dans la tourmente. Publié le 26 juin 2020 par Gonzalès Paule
18	Financement libyen : La « colère froide » de Nicolas Sarkozy face à « une ignominie ». Publié le 13 novembre 2020
19	Financement libyen : La droite exulte après le retrait des accusations de Takieddine contre Sarkozy. Publié le 12 novembre 2020 par Le Figaro avec AFP
20	Hervé Lehman : « après la retractation de Ziad Takieddine, le dossier déjà très fragile s'effondre ». Publié le 13 novembre 2020 par Valentin, Pierre
21	« Depuis le 11 mars 2011, je vie l'enfer de cette calomnie ». Publié le 23 mars 2018 par Société, <i>Figaro</i>
22	L'affaire des « écoutes Bismuth » à nouveau jugée. Publié le 5 décembre 2022 par Durand-Souffland, Stéphane

23	Un réquisitoire impitoyable au procès Bygmalion. Publié le 18 juin 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
24	Au-delà de l'« affaire Bismuth », des questions de principe. Publié le 5 décembre 2020 par Jean-Christophe Marmara
25	Sarkozy, le pouvoir, la justice et la vie. Publié le 8 décembre 2020 par Mourgue, Marion
26	Dossier libyen : La thèse de la machination. Publié le 15 juillet 2019 par Cornevin, Christophe
27	Un impact électoral évident ; Publié le 15 juillet 2019 par Tabard, Guillaume
28	Au procès de Sarkozy, la dissection des écoutes tourne à l'absurde. Publié le 10 décembre 2022 par Durand-Souffland, Stéphane
29	Bygmalion : Nicolas Sarkozy conteste son renvoi en procès. Publié le 8 février 2017 par Leclerc, Jean-Marc
30	Takieddine et Sarkozy : justice et médias doivent s'interroger sur leurs préjugés. Publié le 17 novembre 2020 par Le Borgne, Jean-Yves
31	Sarkozy et les juges ou la revanche du Comte de Monte-Cristo. Publié le 14 novembre 2020 par Benedetti, Arnaud
32	La froide colère de l'avocate de Sarkozy. Publié le 10 décembre 2020 par Durand-Souffland, Stéphane
33	Prison ferme pour Sarkozy : l'hubris des juges. Publié le 2 octobre 2021 par Bock-côté, Mathieu
34	Écoutes Sarkozy : des journalistes épiés sans modération. Publié le 17 septembre 2020 par Gonzalès, Paule
35	Un intermédiaire qui parle beaucoup trop. Publié le 13 novembre 2020 par Durand-Souffland, Stéphane
36	Financement libyen : les charges contre Sarkozy « ne se limitent pas aux déclarations » de Takieddine. Publié le 12 novembre 2020 par <i>Le Figaro</i> avec AFP
37	Financement libyen : Nicolas Sarkozy entendu par les juges d'instruction. Publié le 6 octobre 2020 par <i>Le Figaro</i> avec AFP
38	Bygmalion : Sarkozy ira en correctionnel. Publié le 2 octobre 2019 par Gonzalès, Paule
39	Trous noirs et rancunes féroces au procès Bygmalion. Publié le 17 juin 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
40	Bygmalion : le procès de Sarkozy semble inéluctable. Publié le 18 mai 2019 par Durand-Souffland, Stéphane
41	Nicolas Sarkozy condamné à un an de prison dans l'affaire Bygmalion. Publié le 1 <sup>er</sup> octobre 2021 par Durand-Souffland, Stéphane
42	Trois Ans de prison avec sursis requis contre Nicolas Sarkozy. Publié le 14 décembre 2022 par Durand-Souffland, Stéphane

- Articles *Libération*

N°	Articles
1	De Bismuth à Bygmalion, les affaires reprennent. Publié le 27 février 2021 par Laurent, Léger
2	Un projet de loi béni pour Sarkozy ? Publié le 15 avril 2021 par Laurent, Léger
3	Financement libyen : Sarkozy mis en examen pour « association de malfaiteurs ». Publié le 16 octobre 2020 par AFP
4	Financement libyen : Sarkozy pas encore tiré d'affaires. Publié le 13 novembre 2020 par Renaud Lecadre et Emmanuel Fansten

5	Sarkozy-Takieddine : le paradoxe du menteur. Publié le 12 novembre 2020 par Etienne Baldit
6	Financement libyen : Takieddine change encore de version. Publié le 12 novembre 2020 par Emmanuel Fansten
7	Financement libyen : la droite relaxe Sarkozy. Publié le 12 novembre 2020 par Dominique Albertini
8	Copé ne savait-il vraiment rien ? Publié le 18 mai 2021 par Laurent Léger
9	Avant le procès, Jean-François Copé joue le détachement décomplexé. Publié le 17 mars 2021 par Dominique Albertini
10	« Sarkozy devait gagner quoi qu'il en coûte ». Publié le 16 mars 2021 par Alain Auffray
11	Un président, une casserole et les « petits pois ». Publié le 23 novembre 2020 par Emmanuel Fansten et Renaud Lecadre

- Articles *Le Monde*

N°	Articles
1	Pourquoi Nicolas Sarkozy est-il poursuivi dans « l'affaire des écoutes » ? Publié le 26 novembre 2020 par <i>Les Décodeurs</i>
2	Jacqueline Laffont, l'avocate qui défendra, seule, Nicolas Sarkozy dans le procès des « écoutes ». Publié le 20 novembre 2020 par Stéphanie, Marteau
3	L'affaire Bygmalion, brasier des rivalités entre Sarkozy et Copé. Publié le 10 mars 2021 par Fabrice Lhomme et Gérard Davet
4	Affaire libyenne : revirement spectaculaire de Ziad Takieddine. Publié le 13 novembre 2020 par Simon Piel et Joan Tilouine
5	Financement libyen : après le revirement de Takieddine, Nicolas Sarkozy et Claude Guéant redissent leur innocence. Publié le 13 novembre 2020 par <i>Le Monde</i>
6	Un ancien chef d'État au calendrier judiciaire chargé. Publié le 20 février 2021 par Simon Piel
7	Sarkozy : « Bismuth, c'est le whatsapp de 2014. Publié le 9 décembre 2020 par Pascale Robert-Diard
8	Argent libyen : la cour d'appel valide l'enquête. Publié le 28 septembre 2020 par Simon Piel
9	Nicolas Sarkozy visé par une enquête pour trafic d'influence. Publié le 18 janvier 2021 par Paul Gogo et Simon Piel